

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6° Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981
(55° SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2° Séance du Mercredi 12 Novembre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LUCIEN VILLA

1. — Renvoi pour avis (p. 3784).
2. — Loi de finances pour 1981 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3784).

Affaires étrangères (suite).

M^{me} Florence d'Harcourt,
MM. Cousté,
Robert-Félix Fabre,
Marcus,
Pierre-Bloch,
Guidoni,
M^{me} Dienesch,
M. Ehrmann,
M^{me} Constans,
MM. Beaumont,
Ferretti,
Julien,
Frédéric-Dupont,
Mesmin,
Mancel,
Valleix,
Daillet,
Stasi,
Thomas,
Gilbert Gantier.

M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères.

Etat B.

Titre III. — Adoption (p. 3802).

Titre IV (p. 3802).

Amendement n° 127 de la commission des affaires étrangères et MM. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères; Marette, rapporteur spécial de la commission des finances; le ministre. — Adoption.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C.

Titre V. — Adoption (p. 3803).

Titre VI (p. 3803).

Amendement n° 193 du Gouvernement : M. le rapporteur spécial. — Adoption.

Adoption du titre VI modifié.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. — Dépôt d'un projet de loi (p. 3803).

4. — Dépôt de rapports (p. 3803).

5. — Ordre du jour (p. 3803).

PRESIDENCE DE M. LUCIEN VILLA,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'échange de lettres franco-algérien relatif au retour en Algérie de travailleurs algériens et de leur famille ainsi que de la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur la sécurité sociale (n° 2032).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1981
(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933, 1976).

AFFAIRES ETRANGERES (suite).

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé à entendre les orateurs inscrits dans la discussion.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à Mme Florence d'Harcourt.

Mme Florence d'Harcourt. Monsieur le ministre des affaires étrangères, dans les cinq minutes qui me sont imparties, je n'ai pas la possibilité, ni l'intention, de passer en revue la politique étrangère du Gouvernement. Je vous dirai seulement que, dans l'ensemble, j'y souscris et si je dis dans l'ensemble, c'est qu'il m'apparaît qu'une politique étrangère s'appréhende globalement, car les événements se succèdent, s'imbriquent, et il y a, par conséquent, interférence entre les positions qu'un Gouvernement est conduit à prendre.

Je me permettrai de vous indiquer cependant que ni mes mandants ni moi-même n'avons apprécié la participation de la France aux jeux Olympiques pour toutes les raisons que j'ai déjà évoquées dans cet hémicycle et sur lesquelles je ne reviendrai pas. Ce qui se passe actuellement à Madrid me conforte dans ma position. J'ajouterai que les événements de Pologne démontrent que le courage et la fermeté sont la plupart du temps payants et facteurs de détente.

Ma courte intervention portera donc sur la condition des étrangers qui travaillent en France et si j'ai pensé traiter ce problème dans un débat de politique étrangère, c'est évidemment pour donner un caractère humanitaire à mon intervention, mais surtout pour insister sur le fait que le respect, l'aide et l'amitié que nous devons manifester à ces étrangers sont, par essence même, un facteur d'équilibre dans les relations internationales.

La France accueille en permanence près de quatre millions d'étrangers, parmi lesquels deux millions et demi viennent des pays en voie de développement qui entretiennent avec la France des relations traditionnelles de fraternité et de coopération.

J'en parle en connaissance de cause. Dans ma circonscription se trouvent Neuilly, où 12,5 p. 100 de la population sont des travailleurs portugais et espagnols, gardiens d'immeubles ou employés de maison pour la plupart, et Puteaux, où, à cent mètres du quartier de Neuilly-Bagatelle, la largeur de la Seine, s'est implantée une casbah de plusieurs milliers d'ouvriers algériens et marocains travaillant dans les usines de construction d'automobiles et logés dans des conditions qui me font honte, qui font honte à la France.

Nous apprécions tous l'aide que ces étrangers apportent à notre économie en acceptant souvent d'en être les agents les moins favorisés.

Le Gouvernement, en nommant un secrétaire d'Etat chargé de s'occuper de cette catégorie d'étrangers, a manifesté ainsi l'importance qu'il attachait à leur statut et au mode de vie qu'ils doivent avoir dans notre pays. Il a déjà beaucoup fait dans ce domaine sous l'impulsion inlassable de M. Stoléru. Mais notre devoir d'élu est de sensibiliser l'opinion publique sur l'effort que

nous devons encore accomplir en ce domaine. Nous devons, par la force même des choses, faire accéder ces hommes et ces femmes à notre culture, à nos qualifications professionnelles. Alphabétisation, formation, sont conçus dans l'optique de leur séjour en France. Cela est nécessaire pour leur permettre d'accéder à nos emplois, et c'est bien s'ils décident de s'installer définitivement dans notre pays.

J'ai pu constater — je ne suis pas la seule — au cours des voyages que j'effectue pour la commission de la défense nationale, que la langue française est un extraordinaire trait d'union entre les peuples, en Afrique noire par exemple. Quand on parle la même langue, on se comprend mieux et, par voie de conséquence, on s'apprécie. Notre langue est souvent le seul moyen d'échange à l'intérieur de certains de ces pays qui sont composés d'ethnies ayant chacune sa langue propre. Le français, langue commune, est leur seule chance de communication.

Un grand nombre de ces travailleurs retourneront dans leur patrie d'origine. Ils risquent à ce moment-là de devenir chez eux, des déracinés, ayant perdu presque tout contact avec leur culture nationale ou n'ayant même pas eu la possibilité de l'acquiescer auparavant. C'est à la transmission de leur culture d'origine que je voudrais que la France s'attache aujourd'hui.

La France doit donc, dans le cadre de sa mission à l'égard des travailleurs étrangers, adopter une conduite plus généreuse et plus ambitieuse.

Tout en leur permettant d'acquiescer chez nous ce qu'il y a de plus universel et de plus bénéfique, comme la santé, l'éducation des enfants, la formation professionnelle, nous devons donner à ces hommes, à ces femmes et à ces enfants les moyens de conserver et d'enrichir leur culture nationale. On pourrait m'objecter qu'assurer la formation des travailleurs étrangers dans leur culture nationale est une tâche trop lourde. C'est méconnaître les moyens techniques qu'offrent aujourd'hui les médias : la radio, la télévision, les vidéo-cassettes.

Où l'étranger restera chez nous et il s'intégrera tout naturellement en apportant de surcroît son originalité à notre communauté, ou il repartira dans son pays, conforté dans ses propres racines et enrichi d'une formation différente.

Les conclusions de la commission « Culture et immigration » doivent donc faire l'objet d'une mise en application diligente, et selon un calendrier précis, comme l'a fait observer notre commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sans oublier toutefois d'y inclure la transmission par la France de la culture d'origine de ces étrangers.

La présence de ces étrangers représente donc une chance pour l'échange des cultures.

Et les liens d'amitié que ces peuples auront tissés avec nous demeureront un gage de paix pour le monde.

Il faudrait que chaque étranger qui repart chez lui ait acquis chez nous la connaissance de notre langue, une meilleure éducation sanitaire, un métier, mais aussi une réelle possession de sa langue maternelle et l'approfondissement de sa propre culture. Alors, la France n'aura pas failli à sa mission.

Il y a un pont, monsieur le ministre, entre Neuilly-Bagatelle et ce qu'il convient d'appeler la casbah de Puteaux : ce pont, je l'ai inauguré au moment même où vous signiez les accords avec l'Algérie. L'espace d'un pont, c'est bien peu et c'est beaucoup mais cette concordance est de bon augure. Elle ne doit pas demeurer à l'état de symbole. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, de l'union pour la démocratie française et des non-inscrits.)

M. le président. La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Monsieur le ministre, à entendre les rapporteurs cet après-midi, on aurait pu penser que les affaires étrangères se résument à une question de chiffres. Mais il était effectivement nécessaire de les rappeler, puisque nous examinons actuellement votre budget.

Si, à vrai dire, les chiffres ne sont pas favorables, puisque la croissance de votre budget n'est que de 13,4 p. 100, inférieure donc à la progression de l'ensemble du budget de la nation, il faut cependant bien voir la manière dont sont employés les crédits. Or c'est précisément parce que nous vous faisons confiance sur la façon de les employer que nous pensons que vous serez en mesure d'atteindre les objectifs de la politique étrangère que vous avez rappelés et que nous approuvons.

J'ai tout de même été assez surpris par les propos d'un des rapporteurs, M. Delehedde, qui a affirmé que le soutien apporté au Cap-Vert en matière d'action culturelle, scientifique et technique était équivalent à celui dont bénéficie le Nigeria. Nous savons quelle importance vous attachez aux relations avec ce pays et nous avons nous-même accueilli avec une grande joie

dans cette enceinte une délégation de parlementaires nigériens. Je suis persuadé qu'au niveau politique, c'est-à-dire des relations internationales, vous ne manquerez pas de prendre des initiatives qui permettront de resserrer les liens entre la Nigeria et la France.

Ce qui me paraît fondamental, c'est que nous sommes, sans en avoir peut-être tout à fait conscience, en train de célébrer un anniversaire. En effet, lors du sommet qui s'était tenu à Paris, du 19 au 21 octobre 1972, les Neuf de la Communauté s'étaient fixé comme objectif majeur de transformer avant l'actuelle fin de décennie et dans le respect absolu des traités déjà souscrits l'ensemble des relations des Etats membres en une union européenne. Et l'on priait les institutions de la Communauté d'élaborer sur ce sujet avant la fin de 1975 un rapport destiné à être soumis à une conférence au sommet ultérieure.

Or, monsieur le ministre, on ne parle plus de l'union européenne alors que c'est peut-être, plus que jamais, le moment de le faire. Je me demande si, en fin de compte, il ne serait pas opportun que la France prenne une initiative dans ce domaine.

Je me souviens qu'en 1962 le général de Gaulle avait proposé l'union politique des Etats. Il me semble que dans un moment difficile où s'amorcellent les périls, l'union de l'Europe, non seulement sur le plan économique — le traité de Rome — mais aussi sur le plan politique s'imposerait. J'ai écouté avec une grande attention le président de la commission des affaires étrangères rappeler que la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, avaient, dans un certain nombre de cas, été à l'origine d'initiatives politiques, notamment à l'égard du Proche-Orient. Je crois qu'il faut maintenir cette tradition et au lieu de parler d'Europe à la carte, avoir le courage de préparer l'Europe politique.

J'ajouterai — et peut-être vais-je me séparer sur ce point de M. Couve de Murville — que la politique agricole commune, si elle coûte cher, a finalement un caractère irréversible, et d'ailleurs la Grande-Bretagne l'a bien reconnu, comme en témoigne l'accord qui est finalement intervenu. Je ne pense pas que le développement nécessaire des politiques communes en Europe, passe par la destruction de la seule qui existe actuellement. Au contraire, il faut aller dans le sens d'une action plus diversifiée, plus technique, plus industrielle. La vie économique et sociale de notre pays ne peut pas être isolée de cette concurrence très forte. Une réflexion du Gouvernement sur les politiques communes et sur les moyens de celles-ci me semble indispensable.

Par ailleurs, et sans insister sur la conférence paneuropéenne de Madrid, à propos de laquelle vous m'avez déjà répondu, je noterai que si l'on veut organiser un nouvel ordre international — et c'est, selon vous, l'un des trois grands axes de la politique française — il convient de redonner toute sa vigueur au dialogue Nord-Sud. Pourriez-vous préciser, sur ce point, les objectifs que vous visez ?

La semaine dernière, à Vienne, les représentants des pays industriels et des pays du tiers monde ont décidé le principe d'un sommet Nord-Sud, en juin, à Mexico.

Je me suis demandé aussitôt quel était le lien entre cette conférence, dont je comprends l'importance, et les initiatives prises dans le cadre des Nations unies. N'allons-nous pas assister à une sorte de concurrence en vue de l'instauration de ce nécessaire dialogue Nord-Sud pour la préparation duquel vous-même et vos prédécesseurs avez joué un rôle très important ? Je serais tenté de dire : oui au dialogue Nord-Sud, peut-être même oui au « trilogue » dont on peut espérer qu'il progresse, mais efforçons-nous d'éviter la confusion des genres car autrement l'opinion publique, et même le Parlement n'y comprendront plus rien. D'autant plus qu'on parle d'un autre sommet, celui des Quatre, à Ottawa en juillet prochain. Et peut-être serait-il opportun que, dès que le président des Etats-Unis prendra ses fonctions, une réunion au sommet ait lieu, car n'oublions pas les effets qu'avait produits celle qui s'était tenue à la Martinique voici quelques années.

Au-delà de la France, au-delà de l'Europe, nos problèmes ont une dimension mondiale et c'est par un dialogue organisé à ce niveau que nous devons essayer de retrouver les fils conducteurs d'une politique qui nous garantira la paix et la prospérité. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Robert-Félix Fabre.

M. Robert-Félix Fabre. Monsieur le ministre, lors de la précédente discussion budgétaire, je vous avais interrogé sur la situation générale et les problèmes qui se posent aux Français

de l'étranger. A la lumière des réponses que vous avez bien voulu apporter à notre assemblée, j'ai pu prendre la mesure des progrès qui ont été accomplis en ce domaine.

Ce sont des progrès importants, qui correspondent à des engagements qui ont été tenus, qu'il s'agisse des simplifications qui sont intervenues dans notre législation fiscale, qui a permis de dissiper de nombreuses injustices, ou encore des améliorations apportées au régime de protection sociale qui s'étend désormais aux non-salariés et aux retraités. Il reste un problème à résoudre — vous ne l'ignorez pas, monsieur le ministre — en ce qui concerne le niveau des constatations des affiliations volontaires. Il me semble que si la caisse des expatriés peut conserver sa situation excédentaire, il pourra être facilement résolu.

Plus généralement, je tenais à souligner les efforts importants qui ont été déployés, en maintes occasions, par vous-même et vos services, dans un climat international dont nous mesurons chaque jour l'incertitude voire la dégradation, afin d'assurer la sécurité des personnes, qu'il s'agisse des journalistes emprisonnés en Iran ou d'opérations beaucoup plus importantes telles que l'évacuation, dans de bonnes conditions, des Français qui résidaient à N'Djamena, grâce à l'action de nos seules forces et par nos seuls moyens.

Ces efforts répondent à l'attente des Français de l'étranger, mais aussi à une exigence fondamentale : encourager nos compatriotes à assurer le développement à l'extérieur de notre pays et son rayonnement.

Dans cet esprit, permettez-moi d'appeler votre attention sur un problème qui demeure en suspens et qui a pour effet de pénaliser gravement les Français qui résident à l'étranger. Les dispositions de l'article 156-II du code général des impôts prévoient que les intérêts d'emprunts souscrits pour l'acquisition d'une résidence principale sont déductibles du revenu imposable durant dix ans à une double condition : il doit s'agir, d'une part, d'une résidence principale située en France et, d'autre part, de l'habitation dans laquelle vit le bénéficiaire à la date du contrat, à moins que ce dernier ne s'engage à l'occuper à titre d'habitation principale au plus tard dans les trois années suivant la conclusion du contrat.

Dans le cas où cette condition n'est pas remplie, l'administration fiscale est fondée à procéder à un redressement avec réimputation des sommes ainsi déduites. En outre, une jurisprudence constante du Conseil d'Etat souligne que lorsque le chef de famille dispose d'un logement de fonction, celui-ci constitue sa résidence principale, même s'il n'est que simple occupant.

Une telle situation a pour effet d'empêcher le plus souvent nos compatriotes non-résidents de se lancer dans l'acquisition d'une résidence principale en France. Cela va à l'encontre de nombreux efforts que vous avez déployés par ailleurs. De multiples questions écrites sur ce point ont été adressées par plusieurs de mes collègues au ministre du budget, qui refuse par avance et avec la plus grande netteté tout assouplissement.

Je mesure les difficultés et les dangers d'évasion et de fraude fiscale qui pourraient résulter d'une modification trop audacieuse de la législation, mais je demeure persuadé qu'ici, comme en toute chose, une solution spécifique peut et doit être apportée. C'est affaire de force et de volonté. Je sais que vous ne manquez ni de l'une, ni de l'autre.

Permettez-moi également de me faire l'écho de vives inquiétudes qu'ont fait naître, parmi nos amis Egyptiens francophones, certaines informations, d'ailleurs reprises par la presse française, concernant l'éventualité d'une disparition pure et simple de certains établissements scolaires qui dispensent leur enseignement en français.

Vous n'ignorez pas qu'à l'heure actuelle près de quarante-cinq établissements, auxquels s'ajoutent six lycées, dispensent un enseignement en français à près de 38 000 élèves. Cet enseignement, qui jouit d'ailleurs d'une excellente réputation en Egypte, forme chaque année près de 1 200 bacheliers francophones.

Or il semblerait que, face à l'insuffisance de moyens de la plupart de ces établissements, des associations privées américaines se préparent à en assurer la charge financière avec, comme contrepartie, la disparition des enseignements en français. Si ces informations étaient avérées, la situation serait paradoxale, en un moment où la France développe considérablement ses exportations vers ce pays ami dont elle est désormais le deuxième fournisseur. Des éclaircissements et des assurances sur ce point seraient assurément les bienvenus.

Pour conclure, je formulerais une observation, à laquelle j'associerai mon collègue Hubert Voilquin qui partage mes préoccupations, à propos de Radio France internationale.

Vous-même, comme l'étaient vos prédécesseurs, êtes désormais habitué aux nombreuses critiques qui vous sont inmanquablement adressées par le Parlement sur ce point. Je manquerai à la tradition en soulignant les améliorations sensibles qui sont apparues ou vont se réaliser, comme l'entrée en service, l'année prochaine, de l'émetteur gabonais de Moyabi et le projet d'installation d'un émetteur à Kourou en direction de l'Amérique.

Permettez-moi cependant de distinguer les moyens mis en œuvre et le contenu des programmes. Nombreux sont, en effet, les Français de l'étranger qui se plaignent de l'insuffisante qualité d'écoute, mais surtout de l'indigence attristante des programmes. C'est ainsi que beaucoup de nos compatriotes en Afrique écoutent de préférence les émissions en français de la radio sud-africaine car ils ne se sentent guère concernés, par exemple, par la relation qui leur est faite des embouteillages de la périphérie parisienne lors des fins de semaines.

Je suis persuadé que, là encore, avec un peu de volonté et de bon sens il serait possible d'améliorer sensiblement les choses. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Marcus.

M. Claude-Gérard Marcus. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je consacrerai l'essentiel de mon bref propos au Moyen-Orient.

Depuis la crise pétrolière de 1973 qui faisait suite à la guerre du Kippour, une idée s'est répandue, idée qui paraît en partie sous-tendre notre politique étrangère dans cette région. Elle consiste à affirmer que la crise pétrolière découle essentiellement du conflit israélo-arabe et que l'instabilité dans cette région est due à ce conflit.

Selon cette conception, une solution respectant la vie d'Israël, mais donnant satisfaction aux Palestiniens de l'O.L.P., ramènerait la paix et la concorde et, par conséquence, si M. Arafat s'installait à Jérusalem, à défaut du lait et du miel annoncés par le prophète, l'essence coulerait à grosses gouttes dans nos réservoirs assoiffés !

Le conflit irako-iranien s'inscrit en faux contre cette analyse. Deux grands pays islamiques s'affrontent par les armes, et ni de près ni de loin Israël n'est mêlé à ce conflit. Il n'est pas à l'origine de l'affrontement et ne participe en aucune manière à l'armement des deux belligérants. Et pourtant le robinet pétrolier est tari, menaçant ainsi les économies occidentales d'asphyxie.

Je ne minimise nullement le rôle déstabilisateur du conflit israélo-arabe, mais les faits démontrent que le postulat selon lequel il est le facteur de trouble majeur sinon unique ne correspond pas à la réalité. Il apparaît, au contraire, que l'existence de ce conflit camoufle les divisions inter-arabes et inter-islamiques.

J'ai souvent dénoncé à cette tribune, monsieur le ministre, l'utilisation de deux poids et de deux mesures selon l'Etat auquel s'applique notre raisonnement. Le conflit irako-iranien met particulièrement en relief cette réalité du double langage.

Si les Israéliens envoient un commando attaquer une base militaire de l'O.L.P., au Sud-Liban, notre diplomatie n'a pas de mots assez durs pour stigmatiser l'horreur d'une telle agression contre un pays pauvre où, comme l'on sait, les unités militaires de l'O.L.P. se bornent à faire de la philosophie ou de la littérature, ou, à la rigueur, s'adonnent aux joies du tricot !

Récemment, les troupes irakiennes ont envahi l'Iran. En langage classique, cela s'appelle une agression, et j'ai encore le souvenir d'une voix illustre qui, en 1967, déclarait que celui qui ouvrirait le feu le premier serait l'agresseur. Quand le Gouvernement a-t-il condamné cette agression ? Quand a-t-il demandé le retrait des troupes irakiennes ?

Il ne l'a pas fait, pas plus que les autres Occidentaux, pour ne pas mécontenter l'Irak. On a d'ailleurs l'impression d'assister à un dialogue de sourds entre diplomates : « Une agression ? » « Quelle agression ? » « Vous avez entendu parler d'une agression ? » « Pas moi ! » *(Sourires.)*

Ne croyez pas, monsieur le ministre, que je cherche à défendre l'Iran des ayatollahs. Je cherche simplement de la logique là où il n'y a que prudence de diplomates, ce mot prudence étant un doux euphémisme pour dissimuler celui d'hypocrisie.

A maintes reprises, monsieur le ministre, vous nous avez expliqué que la politique étrangère de la France entendait se conformer à des principes. Récemment encore, vous avez évoqué ces principes pour expliquer un changement de vote de nos représentants à l'Unesco, qui après avoir, avec les autres Occidentaux, refusé une motion absurde condamnant la politique culturelle d'Israël, ont rectifié leur vote pour, courageusement, s'abstenir.

Si au moins vous vous en teniez aux principes mêmes que vous évoquez, votre position serait logique. Mais cela n'est pas toujours le cas.

Depuis le début de la V^e République, un principe fondamental régit nos rapports avec les pays étrangers : celui de la non-reconnaissance des gouvernements ou des régimes. La France traite avec les Etats, qu'ils nous plaisent ou non, et quel que soit leur régime. Mais cela implique que les interlocuteurs éventuels exercent leur pouvoir sur le territoire de cet Etat.

Or, quand s'est posé le problème du siège du Cambodge à l'O.N.U., vous vous êtes abstenu lorsqu'il s'est agi d'attribuer ce siège aux représentants du soi-disant « Kampuchéa démocratique », c'est-à-dire, en clair, à la bande d'assassins de Pol Pot et de Ieng Sary. Pour la morale, que vous évoquez souvent quand il s'agit de l'Afrique du Sud, vous auriez dû donner pour instruction à notre délégation à l'O.N.U. de voter contre.

Mais, même si vous vous absteniez de faire allusion à la morale, vous auriez dû vous conformer à ce principe intangible : tenir compte de la réalité du contrôle sur le pays. Or la réalité, c'est que la majorité du Cambodge, qu'on le veuille ou non, est contrôlée par les troupes vietnamiennes et leur régime collaborateur dirigé par Heng Samrin.

Vous me répondez qu'il n'est pas justifiable de laisser le siège de l'O.N.U. à un gouvernement qui n'est qu'une marionnette dans les mains de troupes d'occupation. C'est vrai, encore que le rôle que joue aujourd'hui Heng Samrin au Cambodge ou Babrak Karmal en Afghanistan est le même que jouait en 1956 en Hongrie M. Janos Kadar, que la France a accueilli, il n'y a pas si longtemps, en grande pompe. Dans le cas du Cambodge, la seule solution digne de la France aurait été de voter contre les deux régimes pour laisser, momentanément, le siège vide.

Monsieur le ministre, vous défendez avec beaucoup de talent votre politique. Mais il n'empêche que, sur les deux faits que je viens d'évoquer, il y a une certaine contradiction. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre-Bloch.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Monsieur le ministre, mon propos portera ce soir sur les futurs accords de Madrid, qui ne doivent pas être un festival à la gloire des dirigeants de l'Union soviétique. La France doit faire entendre énergiquement sa voix pour la défense des droits de l'homme. On ne peut plus accepter aujourd'hui ce qui se passe dans le monde : le Cambodge, l'Afghanistan, la non-reconnaissance des droits des juifs en U.R.S.S.

Demain, un hebdomadaire parisien publiera un sondage intéressant, qui a été réalisé en Pologne. Il démontre que si les Polonais pouvaient s'exprimer démocratiquement, 3 p. 100 des électeurs voteraient pour les communistes, 27 p. 100 pour les socialistes non marxistes, 34 p. 100 pour les démocrates chrétiens. Ce sont là des chiffres passionnants.

M. Gérard Bordu. Ce sondage émane de la C.I.A. !

M. Marc Lauriol. Non !

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Il a été réalisé en Pologne, il y a quelques jours, par des journalistes d'un hebdomadaire français.

Monsieur le ministre, j'espère qu'à Madrid nos représentants parleront du Cambodge, où je suis allé l'année dernière. Aujourd'hui, peu de choses ont changé. Bien sûr, les Cambodgiens mangent un peu plus qu'il y a un an. Mais ils sont toujours sous la botte vietnamienne.

Un orateur du parti communiste français chantait tout à l'heure les louanges du régime en place au Cambodge et me dénonçait presque publiquement comme étant l'agent de Pol Pot au sein de notre assemblée. C'est oublier qu'en 1975 le journal *L'Humanité*, organe du parti communiste français, publiait des articles à la gloire de Pol Pot, membre lui aussi du parti communiste ! Il est vrai que des changements ont eu lieu. Les Cambodgiens, hier alliés inconditionnels des Soviétiques, sont devenus alliés inconditionnels des Chinois, et les amitiés du parti communiste français ont changé en même temps que les dirigeants du Cambodge.

J'ai entendu M. Gremetz parler de l'Afghanistan. Il a oublié, d'une façon scandaleuse, ce qui passe dans ce pays, où des avions soviétiques se livrent à des bombardements quotidiens, lâchent des bombes au napalm sur des villages, tuent des femmes, des enfants, des innocents. Ce pays est aujourd'hui sous la botte soviétique.

Un député communiste. Menteur !

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Cela, il est de notre devoir de le rappeler à Madrid et de dire qu'il y a une armée d'occupation en Afghanistan.

Je voudrais aussi évoquer le sort des juifs d'U. R. S. S. Après l'attentat de la rue Copernic, le parti communiste et la C. G. T. ont défilé dans les rues de Paris contre cet abominable attentat raciste — fasciste pour le parti communiste. Mais je n'ai jamais entendu les parlementaires communistes défendre devant l'Assemblée les droits des juifs en U. R. S. S. ! En revanche, chaque fois que, dans le monde, une opération est montée par les Soviétiques, les représentants du parti communiste à l'Assemblée nationale ne manquent pas de défendre les bienfaits de la politique de l'Union soviétique !

A propos du Moyen-Orient, M. Gremetz vous demandait cet après-midi d'inviter Yasser Arafat à Paris. Je suis effaré que le parti communiste français, sachant que Yasser Arafat est le représentant de terroristes, puisse encore aujourd'hui tenir de tels propos.

Je terminerai en citant un article fort intéressant paru dans un journal parisien il y a quelques jours : « L'occupation d'un territoire donne des droits qui n'existaient pas avant que la guerre commence. » Vous pourriez, monsieur le ministre, penser que ces propos sont de M. Begin. Eh bien non ! ils ont été prononcés par Sadam Hussein, et ne sache pas qu'ils aient été démentis ni que le quai d'Orsay, après cette déclaration officielle, reprise par l'A. F. P., ait demandé une complète explication sur ce qui se passait entre l'Irak et l'Iran. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Guidoni. Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons déjà entendu de nombreuses remarques portant sur la politique étrangère de la France. Il reste à parler des moyens — notre ami Julien le fera tout à l'heure. J'évoquerai pour ma part quelques aspects de cette politique que mon ami Jean-Pierre Cot a volontairement laissés de côté et qui me paraissent les plus critiques. Je pense, notamment, à l'attitude du Gouvernement depuis le dernier débat de politique étrangère devant cette assemblée.

J'ai été frappé — et sans doute l'avez-vous été aussi, mes chers collègues — par l'extraordinaire semaine pendant laquelle la France tout entière a vécu, de par les efforts conjugués de la radio, de la télévision et de la presse, à l'heure américaine. J'étais tenté de penser que la politique étrangère de la France reproduit souvent en trompe-l'œil, en ombres que je n'oserai pas, après un récent voyage, qualifier de chinoises, des modèles venus d'ailleurs.

Il est vrai que, dans le monde d'aujourd'hui, l'incertitude, l'effacement, accroissent la confusion, c'est-à-dire le risque, entre les gouvernements et les nations, et font en réalité le jeu des plus forts. Or l'action extérieure du Gouvernement nous paraît marquée par la confusion et l'indécision. Comment qualifier autrement les commentaires tardifs et hésitants dont on nous gratifie chaque fois qu'un événement grave se produit sur la scène internationale ?

Jean-Pierre Cot a fait allusion cet après-midi à l'Afghanistan et à la rencontre de Varsovie, mais on pourrait tenir le même langage à propos du Proche-Orient ou de l'évolution actuelle de l'Europe. Je n'en veux pour preuve que les variations très curieuses, que j'ai déjà eu l'occasion de dénoncer à cette tribune, en ce qui concerne l'élargissement de la Communauté économique européenne. On découvre bien tard qu'il vaut mieux mettre de l'ordre dans le Marché commun à neuf avant de songer à un Marché commun à douze et que, si l'on ne parvient pas à mettre de l'ordre dans le Marché commun actuel, mieux vaut peut-être renoncer à un élargissement prématuré et dangereux.

Je passe sur l'épisode cocasse d'un voyage en Chine qui s'est achevé par un communiqué commun aussitôt contesté par la partie chinoise.

Il semble qu'en dehors de l'Afrique où la France parle haut et agit fort mais fort peu diplomatiquement, et dans le sens d'intérêts toujours plus troubles, de gouvernements toujours plus corrompus, le Gouvernement soit sans voix et, à défaut d'opinion, pratique une politique de séduction tous azimuts dirigée essentiellement vers l'intérieur, sans portée ni principes, donnant une caution aux situations de fait. L'Afghanistan ? C'est bien regrettable, mais qu'y pouvons-nous ? La Bolivie, le Salvador, l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay, c'est très regrettable, peu convenable, mais que faire ? L'Iran, l'Irak, qu'en penser, que dire ? Peut-être va-t-on être obligé d'augmenter le prix de l'essence. Israël, le Moyen-Orient, la Palestine ? C'est un débat cornélien entre le prix du pétrole et l'élection présidentielle !

C'est un signe évident de l'esprit de renoncement international de ce gouvernement, de la faiblesse de notre outil diplomatique. A quoi nous servirait donc une diplomatie digne de ce nom, disposant de moyens de remplir sa tâche, un outil de rayonnement culturel efficace puisqu'en réalité tout est joué ?

Tout est joué, et pour ne prendre qu'un exemple, nous savons tous, par la voix de tous ceux qui nous gouvernent, que l'anglo-américain est la langue de demain et qu'autant vaut préparer cet événement inévitable plutôt que de s'y opposer. Je défie quiconque d'affirmer qu'il a compris quoi que ce soit à ce que disait ces quinze derniers jours « La voix de la France » s'il n'avait pas une bonne connaissance de l'argot newyorkais !

M. Marc Lauriol. Là, vous avez raison !

M. Pierre Guidoni. Les socialistes pensent que la France est encore une réalité et qu'elle a quelque chose à dire. Ils estiment qu'il convient de définir en toute indépendance des principes clairs, cohérents, pour la politique extérieure de notre pays afin de lui rendre sa dignité et son rayonnement.

Concrètement, cela signifie à la fois l'affirmation de l'existence et de la présence internationale de la France et la recherche obstinée de convergences avec les peuples étouffés par la dialectique de plus en plus écrasante des blocs.

Affirmer l'existence de la France et la défense de ses intérêts, c'est, bien sûr, penser d'abord à son intérêt matériel. Comment parler d'indépendance si l'on ne parle pas du danger que font peser sur elle les multinationales ?

Comment évoquer l'indépendance de la France, le rôle de l'Europe dans le monde, sans voir ce qui se passe sous nos yeux : la politique agricole commune, ce qu'il en reste, ce qu'il en restera lorsque les menaces d'un élargissement mal préparé et mal compris se seront réalisées ; les menaces que continue à faire peser sur l'industrie ce plan Davignon que les socialistes n'ont jamais cessé de dénoncer et de combattre, et d'abord à l'Assemblée européenne ? (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

Comment ne pas penser aux dangers qui guettent actuellement un grand nombre de nos communes côtières du fait de l'impuissance des pays européens, et d'abord de celle de la France, à définir une politique de la pêche qui tienne compte de nos intérêts légitimes et défende d'abord les pêcheurs de notre pays ?

Comment oublier, enfin, que pour l'existence d'un pays sur la scène internationale, la culture tient le premier plan ? La défense de la langue française à l'intérieur comme à l'extérieur, y compris dans les colloques scientifiques, doit être l'un de nos soucis prioritaires !

Sans doute faut-il songer à dépasser, contrairement à une dialectique trop facilement utilisée, notamment à cette tribune, le clivage entre l'Est et l'Ouest. Il faut une Europe qui soit un facteur de paix, il faut mener à Madrid une action qui aille dans le sens de la détente et de la paix, œuvrer avec les peuples du tiers monde afin d'avancer réellement vers un nouvel ordre économique international, mettre en œuvre les propositions réitérées d'une conférence européenne sur le désarmement en prenant en compte tous les types d'armes, ce qui permettrait d'obtenir des résultats précis.

Mais il faut aussi maintenir une position ferme quant à l'application du droit international, en matière de droit des peuples et de droits de l'homme, surtout : au Sahara occidental, en Afghanistan, à Timor et, car c'est là que leur violation est la plus tragique et la plus grave, en Amérique latine, au Salvador, au Guatemala, en Argentine, au Chili et en Uruguay.

Pensons, pourquoi ne pas le dire, à ce qu'aurait pu être le rôle de la France pour sauver un pays comme la Jamaïque des dictats du Fonds monétaire international si nous avions été capables de faire entendre notre voix.

Ainsi, sans renier ses engagements et ses alliances, qui peuvent et doivent prendre une autre coloration, revêtir un autre sens, la France doit, pour et avec les Etats sensibles à la préservation de leur indépendance dans la sécurité, pousser au désarmement des blocs : cela suppose un compromis économique avec les Etats du tiers monde et une politique visant sans compromission au renforcement de la détente.

C'est l'inverse de la politique du Gouvernement. Raison de plus pour que ce soit bientôt la politique de la France. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Dienesch.

Mme Marie-Madeleine Dienesch. Monsieur le ministre, en vous écoutant, en écoutant ce débat, je pensais que votre politique était clairement exprimée, mais qu'elle était nuancée. J'ai bien compris qu'elle n'était l'objet d'interrogations ni au Quai d'Orsay, ni au sein du Gouvernement, ni même dans les ambassades, et pourtant je me suis posé cette question : la politique étrangère de la France est-elle comprise par notre pays ?

M. Jean-Louis Beaumont. Très juste !

Mme Marie-Madeleine Dienesch. Une telle question peut vous paraître superficielle ou accessoire, monsieur le ministre, mais il me semble cependant important qu'une nation — et un orateur, je crois, l'a dit avant moi — partage le sentiment du Gouvernement en ce qui concerne sa place dans le monde.

Nous pouvons d'autant moins contester les grandes lignes de la politique que vous avez tracée, monsieur le ministre, qu'elles se rattachent, comme l'a souligné le président Couve de Murville, aux orientations qui avaient été, en leur temps, définies par le général de Gaulle.

Notre pays peut néanmoins éprouver un sentiment d'incertitude car il n'assiste pas directement à ce débat. Vous avez affirmé, monsieur le ministre, que la France suit les efforts de la Pologne avec sympathie, qu'elle juge intolérable l'intervention soviétique en Afghanistan de même que la prise en otage du personnel des ambassades.

Mais de tels propos, trop souvent répétés, loin de renforcer la conviction que nous sommes des défenseurs des droits de l'homme, peuvent laisser penser aux gens simples de notre pays, à ceux qui ne manifestent peut-être pas dans leur appréciation des événements la subtilité qui est de mise dans votre ministère...

M. Marc Lauriol. Ils ont la raison du bon sens !

Mme Marie-Madeleine Dienesch. ... ces propos trop souvent répétés, dis-je, peuvent leur laisser penser que nous sommes en fait impuissants et, loin de les reconforter, peuvent les décourager.

Liberté des hommes et des peuples, équilibre entre l'Est et l'Ouest, indépendance, certes, mais je me demande si ces grandes lignes ne sont pas obnubilées dans l'esprit du public par l'abondance des comptes rendus, des rencontres, des voyages, par un accueil présenté systématiquement comme très chaleureux dans tous les pays du monde géographique et politique.

L'action diplomatique est complexe et ne peut pas toujours être exposée sur la place publique, mais l'écart est aujourd'hui trop important entre le discours et la réalité et le pays peut fort bien l'interpréter comme la marque d'une certaine incohérence.

Il en va ainsi de la présence des ambassadeurs aux cérémonies officielles. Je comprends bien la subtilité avec laquelle vous distinguez les défilés militaires de certaines autres manifestations officielles. Mais dans quelle catégorie ranger le défilé du 1^{er} mai ? L'absence ou la présence de notre ambassadeur à Moscou — décidée en dehors de toute concertation avec nos partenaires européens — est difficilement compréhensible pour ceux qui s'interrogent sur notre politique à l'égard de l'U. R. S. S.

Ne serait-il pas possible de moins parler pour reconforter et davantage pour éclairer ? Car c'est d'une vision claire que notre pays a besoin. Vous ne devez pas seulement mener une politique, monsieur le ministre, vous devez également donner au pays cette vision claire.

Vu le temps de parole très limité qui m'est imparti, je me contenterai de traiter brièvement quelques points.

En ce qui concerne l'aide humanitaire, vous vous réjouissez à juste titre de la part que nous avons prise à aider les peuples en difficulté. Effectivement, nous nous situons au premier rang pour l'accueil que nous avons réservé à tous ceux qui étaient exilés ou réfugiés. Mais, pour les sacrifices financiers ou l'aide alimentaire, il n'en va pas de même et, si l'on comparait l'aide accordée à l'importance de la population et à sa richesse, on s'apercevrait certainement que des pays plus petits que le nôtre ont consenti un effort proportionnellement plus important. Il convient donc de modérer quelque peu notre satisfaction.

Mais il faudrait surtout être plus explicite quant au contrôle que vous exercez sur cet effort et sur la façon dont il contribue au mieux-être des populations concernées.

Nous pouvons lire tous les jours dans les journaux des articles signalant que les denrées alimentaires font l'objet d'un trafic, d'un marché noir, et il est vraiment désolant de penser que les populations intéressées ne reçoivent qu'une faible part de l'aide que nous leur envoyons.

Nous aimerions savoir comment ce contrôle s'effectue, au travers de quelles organisations internationales, afin de rassurer le pays sur une action à laquelle il est très attaché et qui fait d'ailleurs partie de ces grandes actions humanitaires qui sont le propre de la France.

Je dirai un mot de l'action culturelle à l'étranger. Certes, vous ne pouvez augmenter le nombre des emplois. Mais j'ai vu de mes propres yeux des gens très qualifiés confinés à des occupations de second ordre et qui ne pouvaient exercer pleinement leur pouvoir d'imagination et de création. Il conviendrait sans

aucun doute de parvenir à un meilleur équilibre et de décharger ceux qui doivent manifester initiative et imagination de tâches infimes telles que l'établissement d'un budget ou la frappe de textes à la machine. Nous gagnerions beaucoup en efficacité sans qu'il soit besoin d'accroître le nombre des emplois.

Je terminerai par l'Europe. Oui, nous voulons tous une Europe politique, mais j'éprouve une grande inquiétude à voir les malentendus qui s'accroissent autour de la construction politique de l'Europe.

Tout d'abord en ce qui concerne ses institutions. L'Assemblée européenne ne nous a absolument pas reconfortés, loin de là. Elle a cherché par tous les moyens à étendre ses pouvoirs, *contra legem et prae legem*, c'est-à-dire en fonction des silences du traité mais aussi, et surtout, à modifier l'équilibre institutionnel établi par les traités.

Elle a ainsi cherché à s'arroger un droit de ratification des contrats qui ne sont pas des accords d'association, et cela a paru dépasser largement ce qui pouvait lui être accordé. Différentes prises de position de la commission politique sont également fort critiquables.

Il est tout de même dangereux de laisser un organisme vivre en permanence dans un demi-mensonge !

La politique agricole commune laisse également persister un double malentendu, entre nous et nos partenaires, entre nous et l'Assemblée européenne. Beaucoup de nos partenaires pensent qu'il faut diminuer les crédits que nous consacrons à la politique agricole commune, alors que c'est la seule politique commune que nous soyons arrivés à mettre sur pied.

J'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur ce fait : nos agriculteurs, notre population agricole, ne conçoivent pas l'Europe comme une Europe du malthusianisme mais comme une Europe de l'expansion. Il faudra revoir ce problème et nous aimerions que vous nous indiquiez la façon dont vous complexez ne pas sombrer dans les restrictions de production mais, au contraire, donner à notre agriculture française toute son expansion en tenant compte toutefois des exigences internationales. Nous attendons votre réponse car le temps presse. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues j'ai relu les treize heures de débat d'avril 1980. Tous les orateurs étaient inquiets ; ils le sont aussi aujourd'hui. Ils se demandent, au lendemain de la commémoration du 11 novembre 1918 qui marquait la fin de la première guerre mondiale, avec ses six millions de morts et sa promesse que c'était la « der des der », si l'humanité n'est pas devenue folle lorsqu'on sait que 50 millions d'hommes sont morts en 1939-1945, que 25 millions d'hommes sont morts depuis 1945, que plus de 2 000 milliards de francs sont dépensés chaque année en armement, que chaque être humain a sous ses pieds trois tonnes de dynamite et lorsqu'on lit qu'en 1990, cinquante et un pays détiendront l'arme atomique.

Vision apocalyptique ! L'Europe se rassure en pensant que si le feu est en Asie et en Afrique, il a, pour l'instant, épargné la région de l'Atlantique Nord. Mais jusqu'à quand ?

Vu le peu de temps qui m'est imparti, je me contenterai d'évoquer rapidement les questions relatives à l'Europe.

Tout d'abord, en ce qui concerne le Royaume-Uni, j'étais de ceux qui avaient souhaité son entrée dans la Communauté afin d'équilibrer la puissance économique allemande ; il la refusa. Ultérieurement, sa demande d'entrée, fut refusée par le général de Gaulle qui pensait qu'il valait mieux — la France ayant montré qu'elle gardait ses atouts face à la République fédérale d'Allemagne — améliorer les fondations des Six qu'élargir le Marché commun. Avait-il tort ?

Il semble en effet que les vrais problèmes relatifs à son entrée dans la Communauté n'ont pas été traités au fond, que le Royaume-Uni a davantage le désir de transformer le Marché commun en zone de libre-échange que de créer une Europe.

D'ailleurs, l'annonce par le parti travailliste qu'il quittera le Marché commun, la victoire de Reagan, saluée de façon enthousiaste par Mme Thatcher, évoquent le retour vers le grand large, cher à Churchill.

A propos de la France et de la République fédérale d'Allemagne, je note plusieurs étapes. D'abord, la disparition de la notion d'ennemi héréditaire, ce qui est capital si l'on pense aux trois dernières guerres.

Puis, un rapprochement très net entre les deux pays, grâce à la C. E. C. A. et à la C. E. E. Au sein de l'Europe des Six, la France exerçait une prédominance politique due, en partie, à

la tache nazie sur la République fédérale d'Allemagne, difficile à effacer, même si le personnel politique était nouveau; due aussi à la personne du général de Gaulle à partir de 1958; d'où une Europe des Six francophile.

La République fédérale d'Allemagne bénéficiait de sa supériorité économique, de moitié supérieure à celle de la France.

L'histoire montre que, grâce au redressement économique sous la IV^e République, à son prolongement sous la V^e République, et grâce à la stabilité politique de celle-ci, la France économique a fait un bond énorme et ne craint plus d'être écrasée par la République fédérale d'Allemagne, même si cette dernière l'emporte trop en ce qui concerne la balance commerciale et certaines industries.

L'histoire montre aussi que la République fédérale d'Allemagne a retrouvé sa plénitude politique et se placer à égalité avec la France.

Quelques questions me viennent à l'esprit, monsieur le ministre.

Cette solidarité franco-allemande — outre les liens d'amitié entre le Président Valéry Giscard d'Estaing et le Chancelier Helmut Schmidt — n'est-elle pas due, en grande partie, au fait que la France paraît forte, ce qui empêche la République fédérale d'Allemagne de regarder ailleurs, et aux incertitudes de la politique américaine?

Mais, à l'heure actuelle, pour la politique mondiale que le Président et le Gouvernement veulent mener, la France a-t-elle les moyens démographiques, économiques, sociaux et politiques de ses ambitions? Les gardera-t-elle alors que le Premier ministre — à moins que ce ne soit M. Monory — nous a dit que le troisième choc pétrolier, prévisible, risquait de nous causer de sérieuses difficultés?

Le programme militaire de 104 milliards de francs, plus 17 milliards de pensions et de salaires, nécessaire sans doute, n'aboutira-t-il pas à rendre notre économie difficilement compétitive, même si l'on admet que la partie nucléaire a des retombées industrielles positives, lorsqu'on voit la République fédérale d'Allemagne ne pas vouloir augmenter de 3 p. 100, comme ses alliés le lui réclament, un budget militaire de 70 milliards?

Que de changements dans ce pays, dont les lendemains ne sont pas connus!

Des difficultés financières dues à une balance des comptes très déficitaire, même si la balance commerciale reste favorable; un déficit budgétaire double du nôtre.

Une politique d'ouverture à l'Est voulue par Willy Brandt, poursuivie par le chancelier Schmidt, conduisant au doublement des échanges économiques entre la R.F.A. et la R.D.A.; des voyages par millions de l'Ouest vers l'Est et, brusquement, cette ouverture est stoppée.

Au même moment, le 6 novembre 1980, le futur président Reagan parle de l'importance essentielle de l'Alliance atlantique.

Face à cette action américaine plus efficace, plus active, la R.F.A. ne se sentira-t-elle pas attirée? La France elle-même, qui est en dehors de l'O.T.A.N., mais appartient à l'Alliance atlantique gardera-t-elle une liberté tous azimuts, ce qui était facile avec un Carter hésitant? Je le souhaite, je le pense, mais ce ne sera pas facile.

De la Pologne, je ne parlerai pas: gardons-nous de gêner son évolution intérieure, mais qu'elle sache que le cœur de la France bat pour elle. Puissent les cinq heures d'entretien entre le Président Valéry Giscard d'Estaing et M. Brejnev avoir joué un rôle dans la modération actuelle de l'U. R. S. S.!

Quant à cette dernière, je suis de ceux qui ont toujours été partisans de la détente, de l'entente avec elle — sous les tsars et sous les soviets — pour éviter le péril allemand, qui résiderait aujourd'hui dans la réunion des deux Allemagnes et dans la récupération des terres de 1937 perdues en 1945.

Je n'oublie pas non plus que la politique de détente est une des causes essentielles de trente-cinq ans de paix en Europe.

Cela m'autorise à dire que je suis inquiet de la dégradation des rapports Ouest-Est depuis 1975.

La non-application des accords d'Helsinki et l'invasion de l'Afghanistan me conduisent à me poser des questions...

Face à des difficultés économiques intérieures, qui ne peuvent aboutir qu'à des crises plus ou moins profondes, que va faire l'U. R. S. S. de son potentiel militaire?

Que fera-t-elle face à une Chine opposée, mais balbutiante et qui, s'en rendant compte, devient plus prudente et n'est pas

le facteur d'équilibre que certains croyaient? La laissera-t-elle se développer au point de devenir dangereuse pour elle? Un milliard d'hommes face à une Sibérie quasi déserte!

Face à tous ces problèmes, la France s'arme — *si vis pacem para bellum* — mais continue à dialoguer — *si vis pacem para pacem*. « Il n'y a pas d'alternative à la détente » a dit le Président de la République en juin 1978.

Mais la détente n'est-elle pas fondée sur une notion d'équilibre? Cet équilibre n'est-il pas rompu au profit de l'U. R. S. S.?

La détente est fondée aussi sur la confiance. L'avez-vous toujours? La détente est aussi le fait de tous: elle ne peut être à sens unique, sinon un moment doit arriver où il faut être capable de dire: « Là, mais pas plus loin! »

Telles sont les questions angoissantes que vous posez, au lendemain du 11 novembre, un député dont le père est mort à la bataille de la Marne et qui voudrait que ses enfants vivent en paix! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Constans.

Mme Hélène Constans. Monsieur le ministre, en 1979, M. Giscard d'Estaing constatait que le français n'était plus la première langue des relations internationales et en tirait une conclusion désabusée: la France est devenue un pays de seconde zone, une puissance moyenne.

Dans une interview de mai 1980, vous faisiez la même constatation en proposant cette consolation: « Le français reste, malgré tout, l'une des langues les plus parlées dans le monde. » Ce « malgré tout » ne saurait consoler les Français qui, comme nous, estimons que la diffusion de la langue et de la culture françaises, au sens le plus large du mot « culture », doit constituer une priorité et une constante de la politique de notre pays.

M. Marc Lauriol. Nous le pensons tous!

Mme Hélène Constans. En effet, langue et culture sont partie intégrante du rayonnement international de la France; leur diffusion peut et doit contribuer, selon nous, à fonder le nouvel ordre mondial sur les plans économique, scientifique, culturel et politique pour lequel agit le parti communiste français, ainsi que l'a expliqué Maxime Gremetz tout à l'heure.

Les crédits consacrés aux relations culturelles dans le budget des affaires étrangères s'élèvent à 2 521 millions de francs, ce qui représente 42 p. 100 de ce budget. Ils sont en augmentation de 13,6 p. 100 sur ceux de 1980. Vous faites valoir que ces chiffres constituent le signe de la relance et de la rénovation de l'action culturelle extérieure. En fait, en raison de l'érosion monétaire, on ne saurait prétendre que ces crédits soient en progression réelle sur ceux de la présente année: les moyens qu'ils représentent en personnels, établissements scolaires, centres culturels et autres, en matériels culturels et scientifiques, en bourses d'études et autres opérations seront, au mieux, les mêmes qu'au cours de 1980. Ils sont donc insuffisants et ne permettent pas d'amorcer une politique volontaire et décidée de relance des relations culturelles. Le rapport Rigaud que la plupart des rapporteurs ont évoqué montre que des crédits d'un montant supérieur seraient nécessaires.

De nombreux militants constatent et déplorent le recul de l'influence de la langue et de la culture françaises dans le monde. Le rapport Rigaud, discret sur la forme, y fait nettement allusion.

La commission des lois vient d'adopter le principe de la création d'une commission d'enquête sur la situation du français dans le monde, qui aura pour mission de rechercher les causes de ce déclin et de recommander les mesures propres à renverser cette tendance. Les députés communistes, pour leur part, comme les autres groupes, ont déposé une proposition de résolution sur cette question; ils participeront aux travaux de cette commission avec la double volonté que celle-ci aille vraiment au fond de l'analyse des causes et qu'elle propose une politique cohérente de diffusion de la langue et de la culture françaises.

M. Marc Lauriol. Très bien!

Mme Hélène Constans. C'est une question politique d'ordre national. A travers le problème du rayonnement et de la diffusion du français, c'est celui de la place et du rôle de la France dans le monde qui est posé. Le déclin de l'usage de notre langue, de la connaissance et de l'influence de notre culture est le corollaire d'un déclin de notre pays. Or, nous l'avons souvent dit, ce déclin n'a rien d'une fatalité naturelle ou historique, il a pour cause la politique que conduit le pouvoir actuel tant à l'intérieur de nos frontières qu'au plan de la politique extérieure.

Lorsque le Gouvernement français mène à l'égard de certains pays africains, dont beaucoup participent de ce que l'on appelle la francophonie, une politique néo-colonialiste, lorsqu'il y engage des interventions militaires ou fait obstacle aux mouvements d'indépendance nationale, il est évident que les conditions de la coopération culturelle et scientifique ne sont pas créées ou sont mises en cause.

Lorsque le Gouvernement français soutient ou accepte des régimes dictatoriaux en Amérique du Sud, la crédibilité de la France, son prestige et son rayonnement intellectuels sont entamés.

Lorsque le Gouvernement restreint l'accueil des étudiants étrangers, notamment de ceux qui viennent des pays en voie de développement, en accompagnant sa décision de commentaires plus qu'injurieux à leur égard et à celui de leur pays, il porte un coup à la diffusion du français et de la culture française.

Si l'on veut que les peuples se tournent ou continuent à se tourner vers la langue et la culture françaises, il faut qu'ils puissent trouver, dans l'image présente de notre pays, la rémanence de celle qu'il offrit si longtemps au monde : la France, nation de progrès, de liberté et de démocratie. La France officielle, la France giscardienne, n'est pas en mesure de la proposer ; elle offre même une image négative comme dans le cas des mesures prises à l'encontre des étudiants étrangers à la fin du printemps dernier.

La dépendance à l'égard de l'impérialisme américain sur les plans politique et économique entraîne une démission devant l'invasion de l'anglais, ou plus exactement de l'américain, dans les relations internationales, et même dans divers domaines de la vie quotidienne de notre pays. La mainmise des multinationales sur les grands secteurs de notre économie aboutit à l'abandon ou à l'étouffement des filières nationales — le nucléaire en fournit l'exemple le plus flagrant — au gel des brevets et de la recherche fondamentale dans un certain nombre de disciplines scientifiques.

Ces phénomènes sont accompagnés — la corrélation est étroite — par la pénétration de l'anglais dans notre langue, par la pratique de ce que l'on a appelé, il y a une vingtaine d'années, le *franglais*, par un recours de plus en plus poussé à l'anglais comme seule langue véhiculaire dans les domaines de l'information, de l'économie et de la communication scientifique et technique.

Dans les colloques scientifiques internationaux, dans nombre de revues scientifiques, les chercheurs français sont pratiquement contraints de s'exprimer ou d'écrire en anglais s'ils veulent faire connaître leurs travaux. Dans le domaine des transports aériens — on cite souvent cet exemple — l'anglais est devenu pratiquement la seule langue officielle.

M. Marc Lauriol. Même en France !

M. Charles Ehrmann. Hélas ! Il est honteux de constater l'emploi de l'anglais lors des procédures d'atterrissage sur l'aéroport de Nice !

M. Xavier Deniau. Vous avez tout à fait raison, madame Constans.

Mme Hélène Constans. L'invasion des industries culturelles américaines contribue à aggraver cette situation. Tournez le bouton de la radio ou de la télévision, il y a de grandes chances pour que vous entendiez même des Français chanter en anglais.

M. Marc Lauriol. C'est cela le plus grave. Il faut le dénoncer !

Mme Hélène Constans. C'est ce que je suis en train de faire. Les revues destinées à la jeunesse fourmillent de termes américains et font l'apologie d'une culture cosmopolite à dominante américaine au détriment de la culture française.

M. Marc Lauriol. Parfaitement !

Mme Hélène Constans. On pourrait citer des exemples dans tous les domaines de la vie quotidienne, y compris celui des inscriptions qui figurent sur les appareils ménagers et les boîtes de conserve.

Comment veut-on assurer la diffusion du français dans le monde, alors que l'on accepte sans broncher l'invasion de l'anglais dans notre langue et, par voie de conséquence, dans les modes de penser et d'être qui sont aussi des éléments constitutifs de notre culture ?

Je ne sais pas si mes collègues de la majorité partagent cet avis, mais nous, communistes, n'hésitons pas à dire qu'il y a là un aspect insidieux de la guerre idéologique et un danger : celui de voir se déstructurer notre culture nationale.

M. Charles Ehrmann. Nous sommes d'accord !

Mme Hélène Constans. Comment pouvons-nous alors la diffuser à l'extérieur de nos frontières ?

Qu'on nous entende bien : il ne s'agit pas pour nous, communistes, de refuser les échanges internationaux et de fermer les frontières, pas plus en matière culturelle que dans le domaine économique, bien au contraire. Ce que nous refusons, c'est la marche vers l'hégémonie d'une seule langue et d'une seule culture, comme nous refusons la soumission à l'impérialisme américain.

M. Robert Montdergent. Très bien !

Mme Hélène Constans. Dans notre conception de l'un nouvel ordre économique mondial, nous voulons que les échanges s'établissent sur la base de l'égalité, de l'intérêt réciproque, du respect des indépendances nationales, ce qui signifie aussi le respect des langues et des cultures nationales de tous les pays, grands ou petits, nations anciennes nouvellement nées ou en train de naître, et une attitude positive envers leur développement. Il ne s'agit pas d'un respect condescendant ou frileux, mais d'un respect allié à la curiosité intellectuelle, au désir de connaissance. En paraphrasant Montaigne, je dirai qu'il faut frotter sa culture à celle d'autrui, et chaque nation y trouvera un enrichissement.

Une véritable politique du français suppose d'abord une autre politique de l'enseignement à l'intérieur de notre pays. En effet, la vie et la diffusion de notre langue, son avenir à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières dépendent de la qualité, de la richesse d'expression dans la langue maternelle que les jeunes acquièrent dès leur première enfance et tout au long de leur formation. Cela suppose aussi — nous sommes loin du compte — une radio, une télévision, une presse écrite de qualité, la possibilité pour tous les Français, et particulièrement pour les travailleurs, d'accéder à toutes les formes de notre culture d'hier et d'aujourd'hui.

La diffusion de notre langue et de notre culture à l'étranger, leur rayonnement est en correspondance étroite avec la qualité de la politique culturelle intérieure. Plusieurs collègues de mon groupe sont intervenus ou interviendront prochainement dans la discussion des budgets de la culture, de l'information, de l'éducation, des universités, pour dénoncer les carences de la politique culturelle, voire son caractère dérisoire, mais aussi les orientations autoritaires, unilatérales et mutilantes.

Dans ces conditions, quel peut être le prestige culturel de la France à l'extérieur de l'hexagone ? Pour le reconquérir, il faut que la France conduise une politique de coexistence pacifique et de coopération avec tous les peuples et contribue activement à l'instauration d'un nouvel ordre économique, scientifique et culturel dans le monde.

Dans ce cadre, il convient en particulier qu'elle ouvre largement ses portes aux étudiants et aux scientifiques étrangers. Cela suppose que l'on développe, en France, la didactique du français langue étrangère — discipline sacrifiée par les décisions récentes du ministère des universités sur les habilitations — tant pour les étrangers qui viennent étudier dans notre pays que pour les élèves de nos établissements français dans les autres pays.

M. Henri Ferretti. Cela n'a rien à voir avec le budget !

Mme Hélène Constans. A ces établissements français à l'étranger, aux autres institutions culturelles, aux missions scientifiques, il faut donner beaucoup plus de moyens. Ils sont nos meilleurs ambassadeurs culturels au dehors.

Nous disons toujours, je le rappelle en conclusion, que la politique gouvernementale constitue un ensemble cohérent. Ici, comme dans les autres domaines, il faut répéter qu'il ne saurait y avoir de défense efficace de la langue française sans une nouvelle politique culturelle appuyée sur une politique étrangère de paix, de coopération, sans une politique d'indépendance nationale. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Xavier Deniau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Beaumont.

M. Jean-Louis Beaumont. Monsieur le ministre, je m'interroge sur les principes qui guident actuellement la politique étrangère de mon pays. Vous avez déclaré tout à l'heure que certains feignaient de s'interroger sur ces principes. Or mon interrogation est réelle.

Vous nous avez certes parlé de la paix, de la tradition d'ouverture et de générosité de la France, mais sont-ce là les principes ? Je croyais que ceux qui inspiraient la politique de la France, à

l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières, étaient la reconnaissance des droits de la personne humaine et l'affirmation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Je n'aurai certes pas l'outrecuidance de prétendre que la politique étrangère de la France est contraire à ces principes, je me demande simplement si elle est suffisamment affirmée pour montrer la route.

Le monde est actuellement agité de conflits terribles. Des milliards d'humains et de nombreux peuples sont écrasés par la souffrance. Je ne dispose plus que de quelques minutes pour vous faire partager, du fond du cœur, ce que je vois comme beaucoup de Français. Je citerai des exemples brutaux pour vous montrer les apparences sous lesquelles ils voient la politique étrangère de la France.

Un humoriste féroce a dépeint ainsi les jeux Olympiques : la course vient de partir, le pistolet du starter a retenti, un coureur est étendu sur le sol baignant dans son sang, les autres — et parmi eux il y a des Français — poursuivent leur course et disent : « L'Afghan est mal parti ! ».

En ouvrant un journal ce matin, je lis : « La pendule est arrêtée à Madrid ». Elle ne l'est pas pour tout le monde car les heures continuent à s'égrener et les jours passent pour ceux qui meurent dans plusieurs pays du monde, comme en Afghanistan !

M. Gérard Bordu. Et en Bolivie !

M. Robert Montdargent. Et au Salvador !

M. Jean-Louis Beaumont. Oui. Dès lors, on comprend le cri du cœur qu'a lancé le délégué afghan à l'Unesco : « Qui écoute, qui entend la voix de mon peuple, la voix des peuples ? » La France n'est-elle plus fidèle à l'engagement de servir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, source de son rayonnement dans le monde ?

Vous avez fait preuve de sévérité et de fermeté quant à la décision d'aller à Madrid pour dresser le bilan et présenter d'autres propositions.

Le bilan ? Mais il est fait ! Ouvrez un grand journal du matin. Vous constaterez que 73 p. 100 des Français et 68 p. 100 de ceux qui ont déclaré appartenir au parti communiste reconnaissent que l'U. R. S. S. ne respecte pas les accords d'Helsinki.

Je sais que les Américains et les Soviétiques se sont entendus à Yalta, mais la France a toujours refusé cet accord. Pourtant, les Français étaient présents à Helsinki et ils ont dressé le bilan. Croyez-vous qu'il soit nécessaire d'aller à Madrid ? Je ne le pense pas, comme nombre de Français.

Qu'en est-il des propositions nouvelles ? Vous avez parlé du désarmement. Mais M. Couve de Murville a rappelé le terrible équilibre des forces qui règne dans le monde, en soulignant qu'avec le général de Gaulle la France s'était dotée d'une défense propre qu'il nous appartient de conforter. Par conséquent, vous savez bien que les propositions nouvelles en matière de désarmement ne viendront pas de nous.

Voilà un peu plus d'un mois, j'ai interrogé M. le secrétaire d'Etat sur l'opportunité de se rendre à Madrid dans de telles conditions, estimant qu'il était préférable de poser un simple préalable. Ce préalable, nullement menaçant, dans l'humble respect du droit international, consiste à demander aux Etats représentés à Helsinki de se mettre en règle et, pourquoi pas, de retirer leurs forces des Etats voisins dans lesquels ils auraient pénétré.

Ce préalable, me semble-t-il, était tout à fait bénin. Je regrette de ne pas avoir été écouté : sans doute la pendule était-elle arrêtée. Je vous demande donc à nouveau, monsieur le ministre, plutôt que de discuter sur un ordre du jour, d'exiger ce préalable. La conférence se réunira un peu plus tard, mais au moins les choses seront claires. La France restera fidèle à sa vocation qui est de défendre le droit de la personne humaine et le droit des peuples. Il n'y a là ni faiblesse, ni petitesse, mais grandeur, monsieur le ministre.

M. le Président de la République, s'adressant hier à la nation tout entière, a demandé aux Français de s'unir, parce que le monde est dangereux. Il faut que vous défendiez ce que vous possédez ; il faut que vous défendiez votre sécurité, leur a-t-il dit.

Mais, monsieur le ministre, vous ne rassemblez pas les Français pour cette seule défense. Et vous savez bien que si les Français se sont laissés plusieurs fois envahir, c'est parce qu'on ne les avait pas appelés à défendre les principes mêmes sur lesquels la République française a été fondée.

Ce sont ces principes qu'il faut rappeler avant de vouloir rassembler les Français. Ce sont ces principes qui donneront à

la France les armes de la justice. Ce sont ces principes qui vous permettront de rassembler tous les Français au service de la personne humaine et de la défense des droits des peuples.

Cet engagement nous vaudra dans le monde l'amitié de ces peuples immenses qui espèrent sortir un jour du tunnel apparemment sans issue dans lequel ils cheminent. Car nous avons des amis qui attendent de nous certaines paroles. Ce n'est pas à leurs maîtres qu'il faut s'adresser mais à eux, directement.

Le chemin de la France de toujours passe par la défense de ces droits. La France est un Etat de droits. Ses représentants sont légalement élus, dans des conditions de légitimité indiscutable. Pourquoi irait-elle discuter du droit des personnes ou des peuples avec des gens qui n'ont jamais été élus, mais imposés par un pouvoir international ? (Applaudissements sur les bancs des non-inscrits.)

M. le président. La parole est à M. Ferretti.

M. Henri Ferretti. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la présence culturelle est sans nul doute un élément essentiel de la présence de la France dans le monde. La part que représente sur le plan budgétaire, par rapport aux autres secteurs, la direction de la coopération culturelle, me paraît bien être la preuve, qu'on le veuille ou non, de la validité de cette observation.

Mais peut-être plus que d'autres domaines, celui des relations culturelles est peuplé d'idées reçues. La moindre d'entre-elles n'est pas la confusion qui est faite entre la présence culturelle de la France et la langue française.

Cette confusion a pour effet que les discussions dans ce domaine sont menées à grand renfort d'expressions guerrières. Toutes les ressources des avancées, combats de flanc-garde, d'arrière-garde, bastions, lignes de défense, sont passées en revue, si je puis dire, l'ennemi étant bien entendu l'anglais, entendez la langue anglaise.

Dans ce contexte, reconnaître une réalité qui est celle de la primauté de l'anglais est sacrilège, et l'on procède par incantations en répétant sur tous les tons : « Le français d'abord ! Le français d'abord ! », en ajoutant à l'incantation les effets de la méthode Coué.

Je prends résolument le risque d'être iconoclaste et je dis que l'anglais est effectivement la première langue internationale. Divers éléments, la force économique américaine et la simplicité de la syntaxe anglaise, par exemple, font que cette situation ne me semble pas sur le point de se retourner.

Ce n'est pas une conception d'affrontement qui donnera aux français sa place, mais au contraire l'affirmation de la prééminence du plurilinguisme. Je ne pourrais mieux faire, pour définir ce terme, que de citer un extrait du rapport Rigaud, pour qui plurilinguisme signifie « la reconnaissance que la diversité des langues est, pour la communication internationale, en tous domaines, une valeur et non pas une infirmité de l'espèce humaine ; le refus d'une suprématie d'une seule langue de communication internationale et la consécration du rôle que peuvent jouer, à cet égard, d'autres langues, au premier rang desquelles le français ».

M. Marc Lauriol. C'est certainement une bonne philosophie !

M. Henri Ferretti. Je crois profondément que cette notion du plurilinguisme, qui tout à la fois suppose et appelle l'intercommunication et le dialogue des cultures, loin d'être une capitulation en rase campagne — pour rester dans ce vocabulaire guerrier, le seul employé dans ce domaine — est profondément enrichissante pour le français et la France, ainsi que pour le monde. Ce faisant, la France restera fidèle à sa vocation séculaire, qui est une tradition culturelle d'ouverture, de dialogues et non de repli sur soi.

Une autre idée reçue dans le domaine de l'action culturelle, c'est de la considérer comme une action « noble » et spécifique qui ne se conçoit que dans le voisinage de mots comme : humanisme, philosophie, lumière, que sais-je encore, alors qu'elle me semble devoir être d'abord considérée comme formant un tout avec l'ensemble de la coopération culturelle, technique, scientifique, industrielle, etc.

A cet égard, je voudrais citer ici la remarque faite par un responsable de nos services culturels de coopération dans un pays d'Afrique anglophone, remarque qui m'a paru tout à fait édifiante venant d'un homme qui est sur le terrain : « L'aide au développement, l'économique se situent, avec le scientifique, il faut le souligner à grands traits, de plus en plus souvent en amont du culturel et de la langue... Les motivations culturelles procèdent désormais en majeure partie, dans le monde d'aujourd'hui, de l'impact qu'exerce sur la jeunesse le niveau des

échanges économiques, scientifiques et techniques. La gratuité d'une démarche culturelle, au siècle où le rendement de l'éducation prévaut sur toute autre considération, n'a que peu de prix sur les générations montantes.

Je ne vais pas reprendre ici la querelle de la poule et de l'œuf pour savoir qui est le premier. Je suis persuadé qu'il faut, dans ce domaine, considérer les choses comme un ensemble, et reconnaître qu'il nous faut réfléchir pour concevoir une action culturelle qui s'articule sur le quotidien, sur l'action de coopération globale, l'une pouvant servir l'autre, et inversement, Renault pouvant amener Diderot, et Diderot pouvant amener Renault.

L'action culturelle, pour exister, a sans doute besoin de moyens, mais ces moyens ne sont pas tout. Dans ce domaine, plus que dans d'autres, peut-être, il faut dépenser, sans doute, mais dépenser bien. A cet égard, les propositions du rapport Rigaud, que j'ai cités à deux reprises dans mon intervention, me paraissent intéressantes car elles tentent de redéfinir les moyens d'une action culturelle qui corresponde aux besoins de notre temps.

Vous commencez, monsieur le ministre, à mettre en œuvre un certain nombre de ces recommandations et, en particulier, la réforme de la direction de la coopération culturelle. C'est la raison pour laquelle l'union pour la démocratie française qui, en commission, pour la première fois depuis longtemps, a voté ce budget le votera ici aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Pierre-Bernard Cousté. Comme nous !

M. le président. La parole est à M. Julien.

M. Raymond Julien. Des crédits diminués, un recrutement des personnels arrêté, des tâches accrues. Quel artifice pourra gonfler cette contradiction dans le budget des affaires étrangères pour 1981 ?

Nous voici descendus, avec 5 965 millions, en-dessous du seuil de 1 p. 100 du budget national, seuil qui marquait la limite à ne pas dépasser sans danger. Comme il l'avait fait les années précédentes, M. Marette, rapporteur, l'a répété cette année. D'ailleurs, depuis 1976, tout le monde s'accordait à dire qu'il était urgent de prendre des mesures pour remédier à une situation profondément dégradée et c'est dans ces conditions qu'est né le plan de cinq ans présenté par M. de Guiringaud et adopté par le conseil des ministres, le 13 octobre 1976.

La vérité d'hier ne l'est sans doute plus aujourd'hui. Et le plus ingénu — toute accusation de duplicité étant exclue de son esprit — doit probablement penser que la situation internationale de la France s'est tellement améliorée ces derniers temps que nos services diplomatiques peuvent fonctionner facilement avec des moyens réduits ! Etant donné ce qui se passe dans le monde, je me demande à qui pourrait-on le faire croire.

Alors, que faut-il comprendre ? Dans un premier temps, tout périclité. De 1970 à 1976, le budget de l'Etat augmente de 21,8 p. 100, quatre fois et demie plus vite que le budget des affaires étrangères, avec 5,1 p. 100. En valeur réelle, et pour la même période, le budget de l'Etat augmente de 11,5 p. 100, celui des affaires étrangères de 2,4 p. 100. La situation est surtout très grave en ce qui concerne le personnel car les effectifs des services civils de l'Etat augmentent de 18,5 p. 100, tandis que les effectifs des affaires étrangères augmentent seulement de 1,9 p. 100. On constate alors qu'il y a deux fois plus d'agents au Foreign office que dans nos services diplomatiques.

Quant à la dégradation de la condition diplomatique, pour des contingences que le temps qui m'est imparti ne me permet pas de développer ici, elle n'était pas moins évidente.

Dans un deuxième temps vint le plan de cinq ans. Ce qu'on peut en dire est assez limité car ses ambitions sont demeurées assez confidentielles. On sait toutefois qu'il prévoyait trois sortes de mesures : celles concernant le fonctionnement des services diplomatiques auxquels le ministère devait accorder une place prioritaire ; celles touchant aux actions du ministère, que je n'énumérerai pas ; celles concernant le regroupement au budget des affaires étrangères de certains moyens de l'action internationale jusqu'alors inscrits à d'autres budgets.

Depuis l'application du plan de redressement, de 1978 à 1981, on constate que, si le rythme de croissance du budget des affaires étrangères a progressé de 14,3 p. 100, il n'a pas pour autant atteint celui du budget de l'Etat, qui était de 25,2 p. 100. L'écart était si grand que, malgré l'effort effectivement consenti à ce moment-là, il n'a pu être comblé.

Aujourd'hui, les orientations financières sont globalement remises en cause. Les interventions publiques sont, cette année encore, sacrifiées, et l'action de la France à l'étranger s'est,

faute de moyens, encore altérée. Comme l'a souligné tout à l'heure mon ami André Chandernagor, les affaires culturelles ont périclité encore plus que le reste, à telle enseigne que la commission des affaires étrangères a émis, comme les années précédentes, un avis défavorable à l'adoption des crédits des relations culturelles. Ainsi que l'a écrit M. Marette dans son rapport, nous sommes tombés, avec 0,97 p. 100 du budget de l'Etat, à l'étiage le plus bas qu'on ait jamais enregistré. Dans le même temps, les dépenses de l'Etat ont augmenté de 16,6 p. 100 et les crédits des affaires étrangères de 13,8 p. 100.

Il est à noter que le seul chapitre qui soit réellement bien traité est celui consacré aux Français de l'étranger, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

Que sont devenus les engagements du plan de cinq ans, dont le Président de la République, lors de sa visite au quai d'Orsay du 21 avril 1979, disait qu'il serait conduit à son terme ? Il ne l'a certainement pas été pour les emplois nouveaux, puisque le recrutement est arrêté, si l'on excepte les douze postes rendus nécessaires par la création de la chancellerie de Fort-Vila.

Le plan initial prévoyait la création de 1 500 emplois. Après sa réactualisation, à la fin de 1977, ce sont 1 126 emplois qui devaient être répartis sur les années 1979 à 1982. Ces engagements n'ont évidemment pas été tenus puisque, d'après la réponse faite par M. le ministre des affaires étrangères à M. le sénateur Vallon, on ne compte que 473 créations d'emplois. Encore faut-il soustraire de ce chiffre 320 emplois nouveaux correspondant à des titularisations de vacataires, mesure que nous ne saurions critiquer mais qui réduit considérablement la portée de ces chiffres puisqu'en définitive, il ne reste que 153 emplois, soit le dixième des besoins fixes initialement par le plan de cinq ans.

Mais en arrêtant le recrutement des fonctionnaires, on alourdit en même temps les tâches.

Ainsi en est-il pour les visas d'entrée, que le Gouvernement tend à généraliser pour lutter, paraît-il, contre le terrorisme ou contre le chômage, sans que l'efficacité de la méthode soit tout à fait démontrée. Etant donné le temps nécessaire à une étude sérieuse des dossiers, on ne voit pas comment, en l'absence de personnel nouveau, ce travail pourra être mené à bien.

Ainsi en est-il pour l'état civil des naturalisés. Le service central à Nantes réclame quinze fonctionnaires supplémentaires. Le transfert de postes du ministère du travail, dont il était question, n'a pas été effectué. Dans ces conditions, on se demande comment le service peut fonctionner normalement.

En ce qui concerne les modalités de recrutement du personnel — 6 600 agents permanents émergeant au budget des affaires étrangères — on constate que l'accès à la catégorie A, qui comprend 1 344 agents, est assurée par cinq concours différents : l'E.N.A., bien entendu ; le concours de secrétaire adjoint du cadre général ; le concours de secrétaire d'Orient ; le concours de secrétaire adjoint d'Orient et le concours d'attaché d'administration centrale. On pourrait même y ajouter les secrétaires d'Afrique, mais ce corps n'a jamais été mis en place. Or 411 secrétaires adjoints, soit le tiers de la catégorie A, ont une carrière limitée et difficile ; les passerelles sont étroites pour devenir secrétaire ou conseiller et nous estimons, monsieur le ministre — et vous devez sans doute partager cette opinion — qu'il y aurait lieu de faire un effort pour améliorer leur carrière.

En ce qui concerne la répartition de nos représentations diplomatiques à l'étranger, et en particulier de nos consulats, il y aurait beaucoup de choses à dire. Le Gouvernement en est tout à fait conscient puisqu'il a envoyé un parlementaire en mission en la personne de M. Alduy pour faire un rapport sur ce sujet. Mais si je disais tout à l'heure que le plan de cinq ans était resté très confidentiel, que dirai-je alors du rapport Alduy dont, à ma connaissance, bien peu ont eu à connaître ? Ou ce rapport a-t-il bien pu se perdre, monsieur le ministre ?

Les insuffisances des émissions de radio vers l'étranger ont été à plusieurs reprises soulignées dans ce débat. Pourtant, en 1977, M. Raymond Barre, Premier ministre, ne déclarait-il pas, à juste titre, à l'occasion du cinquantenaire de l'union des Français à l'étranger : « J'estime indispensable le maintien et le renforcement de cette lecture française des événements » ? Qu'en est-il devenu trois ans plus tard ?

Le chapitre des Français de l'étranger, je l'ai dit, fait cette année l'objet d'une attention particulière. Le bureau d'accueil et d'information, rue de La Pérouse, les différentes mesures prises en leur faveur, en particulier dans le domaine social, le Livre bleu qui vient de sortir, les objectifs généraux exprimés par M. le ministre des affaires étrangères sont autant d'éléments qui devront être poursuivis dans le sens indiqué si l'on

ne veut pas laisser accréditer l'idée que ces initiatives coïncident avec un calendrier électorale important, car nul ne songe à minimiser le poids du vote des Français à l'étranger.

La vocation du ministère des affaires étrangères, en ce qui concerne les Français de l'étranger, s'exerce de façon multiple.

S'il doit s'attacher à l'enseignement qui doit être prodigué aux enfants des Français résidant à l'étranger, il n'en reste pas moins que sa vocation essentielle est d'apprendre le français aux étrangers, pour diffuser notre langue dans ces territoires.

Par ailleurs, le problème de l'indemnisation des victimes d'expropriation reste entier puisque, actuellement, ne sont prises en compte que celles antérieures à la loi du 1^{er} juillet 1970. Pourriez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, où en est le projet d'assurance qui est en train d'être ébauché et quelle part l'Etat entend y prendre ? Que pouvons-nous espérer notamment les victimes des événements du Tchad, qui ont tout perdu ?

L'appareil diplomatique est bien entendu au service de la politique définie à l'Élysée, et appliquée par le ministère des affaires étrangères. Le Président de la République veut « une France présente dans le monde pour la sécurité et pour la paix ». C'est une noble ambition. Mais votre politique étrangère — et je ne voudrais pas répéter ce qu'ont dit mes amis Jean-Pierre Cot et Guidoni — est tout de même circonspecte. Les déclarations — et pas spécialement les vôtres, monsieur le ministre — sont fonction du temps et du lieu. Elles diffèrent, en effet, selon qu'on est à Varsovie ou à Pékin, dans les émirs ou au plus près d'Israël. Or, une grande politique doit tenir partout le même langage.

La question présidentielle étant maintenant régie aux États-Unis, pourriez-vous, monsieur le ministre, nous donner quelques précisions sur l'Alliance atlantique : comment concilier notre doctrine de dissuasion basée sur la sanctuarisation du sol national, avec la stratégie globale de l'alliance ? Je désire en effet être renseigné très exactement sur nos devoirs, nos obligations réciproques et nos engagements. Comment concilier la stratégie de la dissuasion avec l'éventuelle bombe à neutrons qui, pour avoir un sens, devrait nous conduire hors des frontières ? Quelles initiatives pensez-vous prendre dans les négociations sur l'équilibre des forces en Europe, alors que le face-à-face SS 20-Pershing fait de nous une cible privilégiée ?

On ne peut s'en remettre au seul dialogue des deux super-puissances qui depuis Yalta veulent, par-dessus les autres, partager l'hégémonie dans le monde. C'est l'affaire d'un sommet entre tous ceux qui sont concernés.

Enfin, l'écume ne doit pas cacher la profondeur où se situent les causes essentielles du désordre dans le monde. Je dirai donc quelques mots du tiers monde. Il est évident que les pays développés sont en crise, quel que soit leur régime. Mais il n'y a pas de solution limitée dans le cadre des nantis si l'on néglige le reste du monde.

« La vraie vocation de la France dans le monde, a dit le Président de la République, et sa première richesse, c'est l'excellence et la fécondité de son intelligence. » Dès lors, nous attendons qu'elle prenne des initiatives à sa mesure, des initiatives à la mesure du monde, entre les nations développées, toutes en crise — à l'exception du Japon — les producteurs de pétrole, croulant sous les pétrodollars investis de façon désordonnée, et les pays du tiers monde démunis et de plus en plus appauvris.

Actuellement, il s'agit là de conversations sans suite. Il faut donner vie à ce trilogue, sous peine d'aller de conflit en conflit ; le monde occidental, replié sur lui-même, pourra alors se lamenter sur sa grandeur passée.

C'est une voie difficile par sa complexité et par ses dimensions, j'en conviens. Mais le cheminement se dessine. La conférence de Vienne a permis de rapprocher certaines conceptions très éloignées. Le sommet proposé par le président Lopez Portillo à Mexico permet de fournir un cadre de réflexions pour le dialogue Nord-Sud et apporter une contribution positive aux négociations globales des Nations Unies. La France peut y trouver matière à développer les initiatives que l'on attend d'elle. On aimerait des précisions à ce sujet.

Il faut mettre le tiers monde en mesure de produire, d'acheter, de participer aux échanges mondiaux, sinon nous irons de conflit en conflit, le jour où la vigilance des deux grands sera prise en défaut. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un pays qui a l'armée la plus puissante et qui consacre 14 p. 100 de son P. N. B. à l'armement est un danger pour le monde. Le président Nixon a eu

raison d'écrire : « La Russie des soviets ne veut pas la guerre, elle veut le monde ; et si possible, sans guerre. »

M. Marc Lauriol. C'est aussi ce que voulait Hitler !

M. Edouard Frédéric-Dupont. En réalité, Helsinki a été une véritable escroquerie. La Russie en a tiré la ratification des accords de Yalta. Elle s'en est d'ailleurs glorifiée. Il suffit, pour évaluer ce bénéfice, d'entendre les Allemands de l'Est se référer sans cesse aux accords d'Helsinki.

Le fait nouveau, c'est le cynisme du Gouvernement soviétique.

M. Charles Ehrmann. Ah !

M. Edouard Frédéric-Dupont. Vous me dispenserez de rappeler comment, lui et ses satellites, conceivent les droits de l'homme. Aujourd'hui, à Madrid, ils n'admettent pas même qu'on puisse leur demander des explications.

Au fait, monsieur le ministre, je me demande même à quoi peut encore servir la conférence de Madrid.

M. Jean-Louis Beaumont. Très bien !

M. Edouard Frédéric-Dupont. La détente a été depuis vingt ans, vous le savez, le camouflage d'un surarmement soviétique colossal. Par qui avons-nous été prévenus ? Par les sages de l'Afrique : vous vous souvenez de la déclaration de M. Senghor au président Carter. Et il y a quelques semaines, M. Houphouët-Boigny répondant à Michel Droit, disait : « L'Occident ne m'entend pas. Le mot détente suffit à le rendre sourd. »

En février dernier, car c'est la Russie elle-même qui tint à nous prévenir, l'agence Tass écrivait : « L'U. R. S. S. se réserve désormais d'intervenir à tout moment et partout s'il s'agit de soutenir la lutte des classes à l'échelle mondiale. »

Devant ces menaces, quelle est la réaction des peuples libres ? Nous assistons à une véritable finlandisation de l'Europe. L'Europe fournit à la Russie le ravitaillement, les techniques de pointe et les ordinateurs qui lui permettent d'équiper son armée et même de fournir 75 p. 100 du matériel de guerre se trouvant sur le sol africain.

Les Américains ont trois cent mille soldats en Europe. Ils peuvent évidemment demander certaines garanties. Or la Norvège refuse les dépôts d'armes destinés aux renforts américains dont l'acheminement est prévu par avion. Les Hollandais, les Danois, les Belges refusent les fusées Pershing et les bombes à neutrons indispensables pour contrebalancer les SS 20 et la supériorité des forces conventionnelles soviétiques. Et même certains Allemands — nous le savons et nous le sentons quand nous participons aux conférences internationales — écoutent, avec une grande curiosité malgré les affronts récents, les propositions soviétiques.

L'élection d'un nouveau président américain conseillé par des hommes comme le général Haig, que mes collègues de l'assemblée de l'Atlantique Nord et moi-même avons pu connaître et apprécier, peut stopper cette contagion de la peur.

Vous avez dit, monsieur le ministre, que la France jouissait d'un prestige certain et vous avez raison, nous l'avons tous constaté, mais cela augmente vos responsabilités. Je vous demande d'être le catalyseur de la vigilance. Soyez réaliste. Tenez compte de ces vérités premières : nous sommes solidaires de l'Occident pour la paix et la liberté. Nous sommes vulnérables. Le général Gallois, récemment, estimait qu'il suffirait de quelques salves des SS 20 soviétiques pour neutraliser notre force, nucléaire stratégique terrestre...

M. Marc Lauriol. Terrestre !

M. Edouard Frédéric-Dupont. ... ne l'oublions pas ! La présence d'une grande Allemagne satellisée par Moscou, qui tient les clés de sa réunification, impliquerait, vous le savez bien, dans notre pays où il y a 20 p. 100 de communistes, la fin de notre indépendance. C'est bien notre parole que, avec nous, les flottes américaine, anglaise et australienne défendent dans le détroit d'Ormuz ! Alors, monsieur le ministre, pas de « France seule », c'est trop grave ! Cessons de parler de ces « deux super-puissances » comme si elles représentaient le même danger pour notre liberté et comme si nous pouvions compter, dans l'indifférence, les coups qu'elles pourraient se porter.

M. Georges Mesmin. Très bien !

M. Edouard Frédéric-Dupont. Cessons de présenter notre non-alignement comme l'obsession première de notre politique ! N'oublions pas qu'aux États-Unis — et ceux d'entre nous qui étaient cet été aux États-Unis l'ont entendu — certains isolationnistes préconisent, eux aussi, le non-alignement vis-à-vis de nous et cela à nos risques et périls ! L'indépendance véritable ne se mesure pas aux distances que la France prend avec ses

alliés ! Votre discours, monsieur le ministre, est enfin plus réaliste que les précédents que vous avez prononcés ici, et je l'approuve aujourd'hui. Mais, je vous en prie, n'oubliez jamais cet enseignement de l'histoire : les dictatures qui disposent d'une force militaire colossale ont la tentation de s'en servir et leurs nouvelles conquêtes ne les rassasient jamais, elles leur donnent faim. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. J'évoquerai brièvement, moi aussi, monsieur le ministre, la situation du Cambodge. Ce malheureux pays est lié au nôtre, en effet, par des liens très nombreux. Liens historiques d'abord, puisque la France a été présente pendant de nombreuses années au Cambodge, en tant que puissance protectrice. Liens culturels et linguistiques, ensuite, car nombre de Khmers parlent encore français. Il est d'ailleurs particulièrement émouvant d'entendre, dans les camps installés à la frontière thaïlandaise, les malheureux réfugiés parler notre langue. Enfin, liens d'amitié tout court, car nombreux sont encore les Cambodgiens qui font confiance à notre pays et lui sont attachés. De même, très nombreux sont aussi nos compatriotes qui restent attachés à cette amitié avec un peuple courageux.

Dès lors, la France a, me semble-t-il, des devoirs particuliers à l'égard de ce pays. Elle a conservé une influence, un certain prestige qui doit lui permettre de contribuer à faire prévaloir une solution durable qui ne peut être qu'une solution respectant l'indépendance du Cambodge.

Notre diplomatie a très justement refusé de prendre parti en faveur de l'un ou de l'autre des oppresseurs du peuple khmer, que ce soit l'opresseur actuel, c'est-à-dire l'envahisseur vietnamien et le gouvernement de collaboration qu'il a installé à Phnom-Penh, ou l'opresseur ancien, c'est-à-dire ce qui reste du sanglant régime de Pol Pot.

La France s'est abstenue lors du vote des Nations Unies. Elle n'a pas mêlé sa voix à celles des pays qui reconnaissent ou soutiennent le gouvernement pro-vietnamien — dont l'Inde, hélas ! — ni à celles de ceux qui se raccrochent à la fiction selon laquelle les Khmers rouges peuvent représenter encore valablement ce pays.

Mais cette position d'expectative, bien que fondée, ne me paraît pas suffisante. Il ne suffit pas en effet de dire qu'il appartient aux pays voisins du Sud-Est asiatique de rechercher des solutions que la France soutiendra ensuite. Ce soutien moral est certes, une bonne chose, mais notre pays devrait jouer un rôle plus actif, prendre des initiatives, proposer notamment sa médiation et préconiser publiquement une solution concrète qui, une fois encore, ne peut être qu'une solution nationale basée sur le droit du peuple khmer à disposer de lui-même après le retrait des troupes d'occupation.

Il existe au Cambodge une résistance nationale qui lutte courageusement contre l'occupant vietnamien. Ces résistants constituent l'espoir du peuple cambodgien ; notre pays devrait épauler leur combat par une action diplomatique qui, sans relâche, réaffirmerait le droit des Cambodgiens à vivre libres.

Monsieur le ministre, peut-on attendre, dans cet esprit, de nouvelles initiatives de notre pays dans un avenir proche ?

L'Unesco mène des négociations pour sauver les temples d'Angkor, qui sont une richesse inestimable de l'humanité. Si cette négociation aboutissait — ce qu'il faut espérer — la France serait-elle disposée à participer, techniquement et financièrement à la sauvegarde de cet ensemble de monuments ?

Enfin, notre pays est-il disposé à aider les organisations non gouvernementales qui actuellement se préoccupent de l'alphabétisation et de la préscolarisation des enfants et des adolescents qui se trouvent actuellement dans les camps de réfugiés ? On dit que la famine ne menace plus ou menace moins le peuple cambodgien. Je m'en réjouis, bien que je ne sois pas entièrement convaincu que cette amélioration soit aussi générale qu'on veut bien le dire. En tout cas, nul ne peut contester la nécessité de poursuivre l'œuvre de scolarisation de la jeunesse khmère, qui est le seul espoir de survie de ce peuple. Il me semble que la France s'honorerait en poursuivant ainsi son œuvre humanitaire. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Mancel.

M. Jean-François Mancel. J'évoquerai dans ce débat certaines préoccupations concernant l'Afrique australe.

Comme vous en êtes conscient, monsieur le ministre, et comme l'ont d'ailleurs concrétisé certaines évolutions de notre politique étrangère, la situation actuelle de l'Afrique australe et son

avenir sont et seront déterminants tant au plan économique que politique pour l'avenir de l'Afrique tout entière et pour l'ensemble des relations internationales.

Or on pourrait craindre que dans deux pays composant cette Afrique australe — l'Afrique du Sud et le Zimbabwe — la France ne joue pas le rôle qui doit être le sien dans cette zone où sa présence active est indispensable.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, nous menons depuis quelques années une politique quelque peu ambiguë. En effet, si nous condamnons, à juste titre, la politique d'apartheid, nous ne cherchons guère à favoriser efficacement une évolution permettant sa disparition et nous nous alignons sur nos partenaires occidentaux pour prendre certaines sanctions alors que nous importons, par exemple, d'Afrique du Sud, une part essentielle de notre charbon et que nous sommes son cinquième fournisseur.

Ne croyez-vous donc pas, monsieur le ministre, que le temps est venu de mener, dans ce pays clé pour l'avenir de l'Afrique australe, ainsi d'ailleurs que pour une part non négligeable du développement économique occidental, une politique plus positive que négative ?

A cette fin, la France ne pourrait-elle pas prendre des initiatives dans deux domaines : la Namibie, d'une part, et l'évolution interne de l'Afrique du Sud, d'autre part ?

En ce qui concerne la Namibie, il apparaît que les négociations sur son avenir stagnent, quel que soit le niveau où elles se tiennent, et que cette situation est préjudiciable à la paix dans toute cette région.

Ne serait-il donc pas souhaitable, monsieur le ministre, que la France agisse en proposant, par exemple, d'organiser sur son territoire, et sous son égide, une véritable conférence de la paix ?

Par ailleurs, nous ne pouvons rester indifférents aux évolutions que l'on constate au sein même du Gouvernement sud-africain à l'égard de l'apartheid. Là encore, la France ne pourrait-elle pas prendre des initiatives montrant à la fois qu'elle n'est pas insensible aux évolutions en cours et qu'elle est prête à jouer, si nécessaire, un rôle de médiation pour aboutir à l'instauration d'une confédération d'Etats permettant de respecter les droits des différentes communautés, ainsi qu'en leur apportant concrètement — je pense tout particulièrement à la communauté noire — une aide réelle sous forme de bourses par exemple.

Ainsi notre pays, même si la voie dans ce domaine est difficile, pourrait jouer à l'égard de l'Afrique du Sud tout entière un rôle à sa dimension, alors que son attitude actuelle ne recueille ni l'estime ni la reconnaissance des communautés noire, blanche ou métisse.

Quant au Zimbabwe, nouvelle nation qui a accédé à l'indépendance il y a un peu plus de six mois, il joue et jouera également, c'est incontestable, un rôle essentiel sur le plan économique comme sur le plan politique en Afrique australe et dans toute l'Afrique.

Or, si notre pays a paru faire preuve d'intérêt pour cette nation naissante, il semblerait, d'après les déclarations récentes du Premier ministre du Zimbabwe que la France n'ait pas tout à fait répondu à l'attente du Zimbabwe et aux espérances qu'il plaçait en nous. Ainsi, M. Mugabe s'étonnait récemment de notre très faible effort en faveur de son pays, voire d'une certaine opposition de notre part lors des négociations en vue de l'adhésion du Zimbabwe à la convention de Lomé.

Je serais donc heureux de connaître votre appréciation sur l'état de nos rapports avec le Zimbabwe, ainsi que les décisions et les mesures que le Gouvernement a prises et prendra pour que la France soit à même de jouer dans ce pays aussi le rôle qui doit être le sien dans cette importante partie de l'Afrique.

Telles sont, monsieur le ministre des affaires étrangères, les orientations que je voulais vous suggérer afin que notre pays, dont la présence en Afrique est indissociable de son histoire, soit solidement présent en Afrique australe. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Valleix.

M. Jean Valleix. Monsieur le ministre, vous avez rappelé cet après-midi, que le budget est non seulement un acte financier, mais aussi l'expression d'une volonté, d'une politique, en l'occurrence notre politique étrangère, et nous en sommes bien d'accord.

Sur la conférence paneuropéenne de Madrid, vous avez déjà entendu bien des réflexions. En voici une de plus : je suis de ceux qui n'auraient pas été fort inquiets que nous renoncions à la conférence de Madrid. Cette conférence sur la sécurité et la

coopération en Europe se présente dans de mauvaises conditions, « difficilement », me semble-t-il. La réunion préparatoire, puis l'ouverture de la conférence, autant que l'on puisse parler d'ouverture, confirment mon impression.

Bien sûr, nous connaissons la réplique des protagonistes d'Helsinki — de Belgrade, il en est peu, car ce fut peu brillant : il y a eu un dégel, estiment-ils, voire un certain renoncement de la part des pays du bloc soviétique — ou marxiste, ou totalitaire — à la suite des événements d'Helsinki.

Je ne sais pas s'il s'agit d'une conséquence, ou si telle est la nature des choses, mais, du côté occidental, du côté européen et du côté français, n'assistons-nous pas à un certain renoncement dans cette volonté de politique de détente, à tout prix allais-je dire ? Il faut bien prendre toute la mesure des gains et pertes. Si l'on cite le cas de l'Arghanistan et de la réplique — mal adaptée sans doute, mais je n'en ai pas connu de meilleure, en tout cas personne n'en a proposé de meilleure — qui a consisté, par exemple, dans le boycottage des jeux Olympiques, il est évident qu'il y a eu un renoncement de l'Europe à son union, un certain renoncement à l'unité occidentale aussi, de la part de l'Europe et de l'Amérique.

Voilà qui n'est pas bon ; mais voici plus grave : il ne faudrait pas que cette attitude apparaisse comme un renoncement à notre attachement à la défense des droits de l'homme. Je souhaite, sans être absolument convaincu du résultat, que, si la conférence de Madrid a finalement lieu, elle ne serve pas en quelque sorte de caution pour faire admettre le carcan totalitaire imposé à l'Afghanistan par un système étranger.

Cela dit, sur le fond, j'en viens à deux questions plus techniques.

La première a trait aux perspectives de la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis dans le domaine de l'armement.

L'ensemble des pays membres de l'O. T. A. N. est engagé dans un effort d'amélioration des capacités militaires.

Bien que la France ne soit pas partie prenante des décisions prises dans le cadre de l'organisation militaire, elle ne peut rester étrangère à la rationalisation et au perfectionnement de l'outil de défense de ses alliés.

En outre, certaines formes de coopération interalliées en matière d'armements sont susceptibles d'offrir à notre pays des avantages tels que l'élargissement des débouchés de ses productions militaires, l'accès à certaines technologies ou la mise en commun de certains coûts de recherche-développement.

Une coopération européenne s'exerce au sein du groupe européen indépendant de programmes. Selon les informations parues dans la presse, cet organisme, qui s'est réuni à Rome au mois de septembre dernier, pour sa session semestrielle au niveau des directeurs nationaux des armements, a notamment examiné les possibilités d'amélioration des échanges d'information entre les pays européens sur les programmes futurs d'équipement et la mise en œuvre d'un projet de coopération pour la réalisation d'une arme anti-chars non guidée. Cet ordre du jour, bien modeste, fait mal augurer, semble-t-il, des succès futurs de la coopération européenne en matière d'armement.

Quelles en sont, selon le Gouvernement, les perspectives immédiates ? Quel sera, notamment, l'ordre du jour de la session d'Oslo, du groupe européen de programmes, qui se tiendra cette fois au niveau des secrétaires d'Etat ?

L'un des aspects essentiels de l'activité de ce groupe concerne, aux yeux de nos alliés, la coopération transatlantique. Quelle est la conception du Gouvernement en la matière ? Les propositions visant à engager effectivement une coopération de cette nature rencontrent-elles de la part du Gouvernement un accueil favorable ? Si oui, peut-on envisager au moins une participation française à un ou à plusieurs des projets conduits selon une telle procédure ?

J'en viens à ma seconde question : quelle est la position de la France vis-à-vis de l'agence internationale de l'énergie ?

La poursuite de la guerre irano-irakienne laisse craindre des difficultés d'approvisionnement, bien sûr, puisque les deux belligérants pourvoient pour près de 25 p. 100 à nos besoins avant la révolution iranienne.

D'autres pays de la Communauté européenne, notamment l'Italie, sont dans une situation identique.

Or, si des mécanismes européens de prévention des crises d'approvisionnement ont été mis en place pour assurer une réponse solidaire, et donc plus efficace, à un ralentissement grave des fournitures, ils ne sont applicables qu'en cas de déficit supérieur ou égal à 7 p. 100, alors que les hypothèses les plus probables actuellement laissent prévoir un écart nettement inférieur entre l'offre et la demande, écart que l'on désigne habituellement par l'expression « semi-crise ».

Le conseil des ministres de l'énergie de la Communauté qui devait traiter de cette question a été plusieurs fois repoussé. Pourtant il serait dangereux pour le fonctionnement du Marché commun que les différents Etats européens pratiquent des politiques fortement divergentes de déstockage, de détermination des prix ou de limitation de la consommation, pour lutter contre une « semi-crise » d'approvisionnement qui deviendrait durable, voire chronique.

Une difficulté additionnelle résulte du fait que la France ne participe pas à l'agence internationale de l'énergie alors que nos partenaires de la Communauté en sont membres.

Cependant il existe curieusement une concordance frappante entre les mesures adoptées ou proposées dans le cadre de la Communauté économique européenne et celles qui sont mises en œuvre ou étudiées au sein de l'agence internationale de l'énergie, le mécanisme de crise de la Communauté ayant été conçu pour être compatible avec celui de l'agence.

Cela signifie-t-il que notre pays serait placé devant le fait accompli de décisions prises ailleurs ? Ou bien, au contraire, que la division de l'Europe entre la France et les pays membres de l'agence condamne toute politique européenne d'approvisionnement pétrolier ?

Telles sont les deux questions techniques que je voulais vous poser et je vous remercie d'avance des éléments de réponse que vous pourrez me fournir.

Pour conclure, comme M. Beaumont ou Mme Dienesch, je suis de ceux qui estiment qu'un surcroît de clarté et, pourquoi pas, de grandeur dans notre politique extérieure serait très bien accueilli par les Français. La France doit avoir, je le crois, la passion de la défense des droits de l'homme mais il est bon que les Français comprennent aussi parfaitement l'ardeur qu'ils doivent mettre à s'en donner les moyens. Tel était le sens de mes questions. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Mesdames, messieurs, à vrai dire, ce n'est pas moi qui m'exprimerai : il s'agit d'une intervention que mon collègue Loïc Bouvard, député du Morbihan, malheureusement alité en raison d'une indisposition que nous lui souhaitons très passagère, m'a chargé de vous présenter.

D'ici la fin de ce siècle, le monde comptera, parmi les grandes puissances, deux pays dont le nom n'aura pourtant sans doute guère été prononcé dans ce débat : le Brésil et le Mexique. Mais, au-delà de ces deux nations et de leurs immenses richesses démographiques et naturelles, c'est sur un ensemble de trente Etats, parmi lesquels il convient de citer tout particulièrement l'Argentine, la Colombie, le Venezuela, le Chili et sur un ensemble de 350 millions d'hommes c'est-à-dire sur l'Amérique latine tout entière, que M. Bouvard souhaiterait retenir quelques instants l'attention de notre assemblée et celle du Gouvernement.

Sans doute, paraîtra-t-il, aux yeux de certains, manifester une certaine obstination, poursuit M. Bouvard, car j'étais intervenu au sujet de l'Amérique latine lors du débat de politique étrangère du 17 avril 1980 et, il y a quelques jours, lors de la discussion des crédits du commerce extérieur. Si j'attache une telle importance à l'Amérique latine, vous dit notre collègue, c'est parce que je suis convaincu qu'une grande partie de l'avenir du monde est en train de se jouer sur ce continent. Il est donc de l'intérêt de notre pays de chercher à développer systématiquement nos relations avec ces Etats, sous leur triple aspect économique, culturel et politique.

Les relations économiques d'abord.

A la fin du mois de juin a été créée, sous le nom d'organisation latine de coopération économique, une association qui paraît présenter une certaine originalité. Elle regroupe, sous la présidence de M. Maurice Papon, des hommes politiques et des représentants des milieux économiques de France, de plusieurs autres pays de l'Europe latine et de la plupart des pays d'Amérique du Sud.

Cette organisation s'est assigné le but de créer un courant continu d'échanges entre l'Europe et l'Amérique latine. Il ne s'agit pas simplement de relations d'Etat à Etat, à l'échelon le plus élevé, mais de contacts permanents entre responsables économiques et politiques aux différents niveaux de décision. En effet, il est nécessaire que les Européens et les Latino-Américains puissent entretenir des relations permanentes et non simplement épisodiques. Il faut que nos hommes d'affaires apprennent à connaître les rouages de l'économie latino-américaine, les potentialités de ses marchés qui recèlent une considérable demande solvable.

Symétriquement, il est indispensable que les hommes qui ont et les étudiants qui auront, la responsabilité de l'économie latino-américaine connaissent le fonctionnement de nos firmes et les possibilités technologiques qu'elles peuvent leur offrir.

Les relations culturelles ensuite.

Je sais, monsieur le ministre, déclare M. Bouvard, à quel point vous vous êtes personnellement attaché à donner plus d'efficacité à notre action culturelle. A cet égard, l'Amérique latine semble constituer le domaine privilégié dans lequel cette intention pourrait utilement trouver à s'employer, d'autant plus que nous pourrions nous-mêmes y prendre des leçons. Pour ne mentionner qu'un seul aspect, c'est en Amérique latine que se trouvent les plus beaux exemples de ce que peut être l'architecture du XX^e siècle.

Dans les pays d'Amérique latine, la présence culturelle française est attendue, souhaitée et désirée. Quelques-uns des plus grands écrivains de la littérature contemporaine sont originaires d'Amérique latine. Et quelques-uns des plus grands noms de cette littérature latino-américaine ont vécu ou vivent à Paris : pensons au Guatémaltèque Asturias, au Cubain Carpentier, au Colombien Garcia-Marquez ou à l'Argentin Cortazar.

L'attrance des Latino-Américains pour notre pays nous impose des devoirs envers eux. Le premier objet d'une politique de relations culturelles avec ces pays doit consister à assurer une scolarisation convenable des enfants de nos ingénieurs et de nos techniciens qui vont travailler en Amérique latine.

Mais, au-delà de cette action dirigée vers nos compatriotes expatriés, c'est à l'ensemble des populations de l'Amérique latine qu'il faut s'adresser par une politique de présence culturelle active, par l'ouverture de centres culturels, par des manifestations de prestige telles que des tournées de nos théâtres nationaux, par une politique généreuse d'accueil et de formation d'étudiants latino-américains en France. Sans mésestimer en rien ce qui a été déjà accompli, il convient d'aller nettement plus loin.

Reste le troisième aspect, celui des relations politiques.

La France, pays de liberté, peut entretenir sans difficulté des relations politiques avec tous les Etats de l'Amérique latine, quel que soit leur régime, sans renoncer en quoi que ce soit à ses propres valeurs.

D'ailleurs, la légitimité de nos relations politiques avec les pays de l'Europe de l'Est, qui ne passent pourtant pas pour des parangons de la défense des droits de l'homme, n'est guère contestée. Pourquoi en serait-il autrement avec l'Amérique latine où tout nous pousse, au contraire, à entretenir des relations plus étroites encore avec des pays dont la culture et le tempérament nous sont communs ?

Quoi qu'il en soit, et étant bien entendu que le régime politique de ces Etats est leur affaire et non la nôtre, ce n'est pas par l'absence ou par une condamnation sans appel que nous pourrions contribuer à y renforcer la démocratie. Bien au contraire, c'est en y étant présents, en gardant notre indépendance de jugement, sans interférer directement dans les questions de politique interne, que nous pourrions jouer le rôle que les élites latino-américaines et l'ensemble des peuples de ces pays attendent de nous.

D'ailleurs, dans certains pays, une évolution vers la démocratie s'est fait jour, tel même le Venezuela.

Sans aucun doute, le renom de la France, appuyé sur une puissance de coopération économique renforcée, et sur une présence culturelle réaffirmée, servira à conforter partout les principes de la démocratie et l'idéal de liberté qui est inscrit au cœur de tous les latins américains.

M. le président. Monsieur Daillet, je vous prie de bien vouloir conclure.

M. Jean-Marie Daillet. Je vais conclure, monsieur le président, toujours au nom de M. Loïc Bouvard.

En Amérique latine, monsieur le ministre, il n'y a qu'une seule façon de voir les choses : il faut les voir en grand.

Nous ne pouvons pas nous contenter de simples « redéploiements », ni de petites actions au coup par coup. L'Amérique latine nous offre une chance inespérée de développer notre influence, une influence qui ne serait pas prédéterminée par les hasards de la politique des blocs ou conditionnée par les séquelles d'une décolonisation plus ou moins bien réussie. Nous avons là une série de pays prêts à coopérer librement avec nous.

C'est une occasion, conclut M. Bouvard, qu'il ne faut pas laisser passer. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Stasi.

M. Bernard Stasi. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je consacrerai ma brève intervention au Liban.

Le Liban : de temps à autre, des attentats comme ceux qu'il, lundi dernier, à Beyrouth, ont fait dix morts et une soixantaine de blessés, nous rappellent le drame vécu, en permanence, par le peuple libanais.

Occupé partiellement par l'armée syrienne, supportant sur plus du quart de son territoire une lourde présence palestinienne — plusieurs dizaines de milliers d'hommes en armes y contrôlent un véritable Etat dans l'Etat — agressé périodiquement par des incursions israéliennes, le Liban subit, plus péniblement, plus tragiquement que d'autres pays, le poids de la guerre du Proche-Orient.

De ce Liban qui fut si longtemps un exemple de démocratie parlementaire, dans une région du monde où les régimes de cette nature sont plutôt rares, un exemple de coexistence entre les ethnies et les cultures, dans une région où l'harmonie règne bien moins souvent, hélas, que le sectarisme et le fanatisme, de ce Liban, à la fois refuge et symbole, que restet-il aujourd'hui ?

Il en reste, pour tous ceux qui savent ce qu'il représentait, une douloureuse nostalgie.

Il en reste aussi, chez beaucoup de ses habitants, et au sein de toutes ses communautés, une volonté de continuer à vivre ensemble, malgré les divergences et les épreuves, une volonté farouche de sauvegarder ou, plutôt, de reconstruire un Liban uni et libre, pluraliste et démocratique.

Que peut faire la France pour aider le Liban, pour aider les Libanais ?

La France a des responsabilités très grandes à l'égard du peuple libanais, des responsabilités à la mesure de l'amitié qui unit les deux peuples.

Ceux qui ont eu l'occasion de visiter récemment le Liban ont eu souvent à répondre à cette question posée avec impatience, avec véhémence, parfois : « Que fait la France pour nous ? Que fait la France pour nous aider dans l'épreuve que nous traversons ? »

Certes, c'est d'abord aux Libanais qu'il appartient de prendre en charge leur destin, leur difficile destin, dans le monde troublé et agressif qui les environne. Ils y parviendront d'autant plus aisément qu'ils sauront surmonter les divisions qui, trop souvent et trop profondément, déchirent chacune des communautés qui composent la nation libanaise.

Il est vrai, aussi, que le problème libanais est étroitement lié à l'ensemble du problème du Proche-Orient. Il serait donc vain de rêver d'un Liban, havre de paix et de sérénité, tant que les tensions dans cette partie du monde seront ce qu'elles sont. Mais la France ne saurait pour autant rester passive devant l'épreuve subie par le peuple libanais. Dès maintenant, elle peut et elle doit faire entendre sa voix et prendre des initiatives.

D'abord, il lui incombe de proclamer, avec toute la ferveur de son amitié, sa foi dans le Liban. C'est-à-dire qu'il lui faut aider de sa fraternelle sympathie et de son soutien moral ceux des Libanais, et ils sont le plus grand nombre, qui refusent, malgré tout, de désespérer de l'avenir de leur pays.

La France doit aussi rappeler sans cesse au monde le calvaire subi par le peuple libanais. D'autres problèmes sollicitent l'opinion internationale, d'autres drames mobilisent et émeuvent la conscience mondiale. C'est à notre pays qu'il appartient de crier pour que l'on n'oublie pas le Liban, d'empêcher que ce peuple ne soit victime d'une sorte de génocide par indifférence.

Il nous faut, en troisième lieu, faire comprendre à tous les Etats intéressés qu'aucune solution globale ne peut intervenir au Proche-Orient sans que soit reconnu, apprécié à sa valeur et pris en considération le fait libanais.

La communauté internationale, dans son ensemble, admet aujourd'hui le fait israélien, c'est-à-dire la nécessité d'apporter la sécurité à l'Etat d'Israël. Récemment, elle a admis le fait palestinien, c'est-à-dire la nécessité de tenir compte des aspirations du peuple palestinien à une terre. Nous avons à faire prendre en compte par tous ceux qui participent, directement ou indirectement, à la recherche d'une solution, le fait libanais, c'est-à-dire la nécessité de restaurer l'intégrité territoriale et la souveraineté politique du pays.

Et puisque, dans une large mesure à l'initiative et sous l'impulsion de la France, la Communauté européenne cherche à aplanir la voie vers un règlement pacifique, c'est d'abord nos partenaires européens que nous avons à convaincre de la nécessité d'intégrer le fait libanais dans tout processus de paix.

Par ailleurs, la France dispose, en raison de la politique suivie au cours de ces dernières années, d'une influence certaine auprès des pays arabes et elle est aussi, sans doute, en mesure de se faire entendre par l'O. L. P. Il paraît essentiel qu'elle utilise cette influence et cette audience pour inciter les pays arabes et l'O. L. P. à respecter davantage, dans les faits, l'indépendance du Liban.

Pour entamer le processus qui devrait permettre à ce pays de reconquérir sa souveraineté, ne pourrions-nous pas prendre des initiatives tendant à ce que l'armée syrienne soit progressivement remplacée par une force internationale de plusieurs milliers d'hommes sous le commandement de l'O. N. U. ?

En 1976, lorsque l'occupation du nord du pays a été entérinée, les forces syriennes ont été présentées comme une force arabe de dissuasion placée sous le commandement du Président de la République libanais. L'appellation est restée, bien qu'à l'évidence cette armée constitue aujourd'hui une force d'occupation échappant à tout contrôle de la part des autorités libanaises.

La présence de soldats syriens sur le territoire libanais crée une situation explosive pour l'ensemble de la région. La guerre israélo-syrienne qui peut, à tout instant, en résulter, ferait subir au Liban de terribles épreuves, mais compromettrait aussi, et pour longtemps, toute solution d'ensemble au problème du Proche-Orient.

Oui, le Liban est menacé ! A tout instant il risque d'éclater sous le poids du conflit entre Israël et les pays arabes, et la disparition du Liban serait d'autant plus tragiquement paradoxale qu'à terme il ne peut y avoir de solution au Proche-Orient sans ce que l'on pourrait appeler une « libanisation » de toute cette région, c'est-à-dire sans l'établissement d'une coexistence harmonieuse entre les races et entre les religions, à l'image de ce que fut et de ce que doit redevenir le Liban.

Si la Communauté internationale laissait mourir le Liban, elle commettrait un crime contre l'avenir. La France, j'en suis sûr, et je voudrais, monsieur le ministre, vous donner l'occasion de l'affirmer avec force, ne laissera pas commettre ce crime. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Thomas.

M. Abel Thomas. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'éviction de Carter et, surtout, les motifs profonds de la vague de fond qui a porté l'adversaire de ce dernier au pouvoir constituent un événement d'une valeur morale exceptionnelle dans le monde en pleine turbulence au sein duquel nous vivons.

L'élection de Reagan a provoqué dans le cœur de beaucoup d'entre nous, de beaucoup de citoyens du monde libre, un immense soulagement : ce raz de marée est bien le signe du rejet instinctif par le peuple américain, par la grande démocratie américaine, d'un homme qui, semblait s'inscrire chaque jour davantage dans la droite ligne de Chamberlain, d'un homme pour qui l'on pouvait sauver la paix et la liberté en se courbant devant le fait accompli, d'un homme oublieux du mot terrible de Churchill à l'égard de son prédécesseur qui avait inconsciemment déclenché la Deuxième Guerre mondiale : « Ils ont voulu la paix au prix du déshonneur, ils ont eu le déshonneur et ils ont eu la guerre. »

L'Amérique n'en pouvait plus de la faiblesse. Elle comprenait de nouveau que le combat pour la sauvegarde de la liberté dans le monde avait besoin d'être conduit de façon plus assurée et plus déterminée. Du moins, nous avons l'espérance que telle sera la volonté et la motivation de la nouvelle équipe choisie.

Mais la France ne peut se contenter d'une espérance. Le renforcement de la fermeté américaine implique une action nouvelle et déterminée de notre pays pour que l'espérance ainsi apportée au monde libre ne se concrétise pas au détriment de la paix, à notre détriment et à celui de l'Europe, mais ait, au contraire, pour nous, les meilleures retombées possibles.

Certes la France n'a pas attendu l'élection de Reagan pour résister aux tentatives de pénétration et d'hégémonie soviétiques dans les pays les plus vulnérables du monde, l'Afrique et les pays pro-occidentaux du Proche-Orient.

Elle a compris la première que le processus de pénétration soviétique était de déstabiliser, par Khadafi interposé, les nations d'Afrique ayant encore la fragilité de leur jeune indépendance.

Avec beaucoup de lucidité et de courage, elle a permis en intervenant de façon instantanée et ponctuelle à l'appel des chefs d'Etat concernés, au Zaïre, au Tchad, en Tunisie, en Arabie Saoudite, de faire échec à ces entreprises de déstabilisation, qui étaient souvent des complots alimentés de l'extérieur.

Car le véritable rôle des « déstabilisateurs de service » consiste à priver les pays du monde libre, notamment ceux d'Europe, des ressources énergétiques qui leur sont indispensables pour que leurs peuples, pour que notre peuple, puissent travailler, gagner leur vie et assurer l'existence de leurs enfants.

Au Proche-Orient, nous vous demandons, monsieur le ministre, de soutenir les pays arabes, qui sont victimes de la menace, de la pression, de l'agression soviétique, directement ou par satellites interposés, et les relations privilégiées que vous avez établies avec l'Arabie Saoudite vont tout à fait dans ce sens.

Dans le même esprit, nous devrions soutenir l'Egypte et Israël qui, au milieu de ce paysage de guerres qui éclatent de tous côtés, constituent maintenant deux solides points d'ancrage de la paix et du monde libre.

Le fait que l'O. L. P. ne veuille pas — ou ne puisse pas — renoncer à l'artifice de sa charte qui stipule la destruction pure et simple de l'Etat d'Israël n'est-il pas la preuve flagrante que celle-ci ne cherche nullement à ce qu'une solution soit trouvée au problème palestinien ? N'est-ce pas la preuve, surtout, qu'en réalité l'O. L. P. ne cherche qu'à entretenir l'état de guerre au Proche-Orient ? N'est-ce pas tout simplement le signe qu'Arafat et, derrière lui, l'O. L. P. ont, avant tout, un rôle, voire une mission de déstabilisation, comme Khadafi en Afrique ?

En attendant, nous pensons que la France pourrait apporter une contribution à la paix en cette région du monde, en usant de son influence auprès des pays arabes qui lui font aujourd'hui confiance pour que la paix signée entre l'Egypte et Israël s'étende à d'autres partenaires et à d'autres pays, et se développe ainsi jusqu'à une paix globale, capable d'apporter une solution tant au problème palestinien qu'à celui de la sécurité en Israël.

Pour ce qui est de la contribution de la France au maintien de la paix entre l'Est et l'Ouest, nous vous encourageons, de toutes nos forces, au maintien du dialogue sans lequel il n'y a pas de paix possible.

Non seulement il ne nous paraît pas choquant que le dialogue se poursuive, même s'il y a eu des atteintes graves, de la part de notre interlocuteur, à ce qui fait la raison de vivre du monde libre, mais nous vous encourageons à le poursuivre du moment que votre langage reste celui de la fermeté et du courage.

Il est dérisoire d'entendre parler de « démarche munichoise » lors des visites du Président de la France, ou de son Gouvernement, en Russie soviétique, en Pologne ou en Roumanie. C'est oublier qu'à l'époque de Munich il était possible, par une intervention militaire à l'occasion de l'occupation de la Ruhr ou de la Tchécoslovaquie, de battre les armées d'Hitler et donc de tuer dans l'œuf la dramatique aventure nazie.

Je ne vois pas la France ou l'Europe déclarant la guerre à la Russie et ayant la moindre chance de la gagner ! Il est sans doute nécessaire de le rappeler aux « va-t-en-guerre », qui prétendent vouloir en découdre à tout prix avec l'Union soviétique.

Les premiers résultats, aussi fragiles soient-ils, obtenus en Pologne par Walesa, justifieraient à eux seuls la visite du Président de la République française aussi bien que celle du chef de l'Eglise dans les pays de l'orbite ou de l'obédience soviétique.

Monsieur le ministre, vous savez que les Français vous seront toujours reconnaissants de la détermination, de la résolution dont vous ferez preuve pour organiser les solidarités — atlantique, européenne, africaine — nécessaires pour stopper, avec le concours de nos propres forces, notamment notre force de dissuasion nationale, les entreprises d'agression et de déstabilisation menées par les Soviétiques, leurs agents et leurs satellites.

Sur le premier point, je suis toujours étonné des réactions de certains de nos collègues selon lesquels le recours à l'Alliance atlantique, c'est-à-dire à l'Amérique, mettrait en cause notre indépendance nationale.

Je me référerai à l'appel du 18 juin, que j'ai quelque raison de bien connaître :

Cette guerre est une guerre mondiale. Des forces immenses n'ont pas encore donné. Ces forces un jour écraseront l'ennemi et nous conduiront à la victoire.

Ces forces immenses n'étaient sûrement pas celles de la Russie soviétique, alors ficelée avec son allié nazie dans le cadre du pacte germano-soviétique. Ces forces immenses, c'étaient celles de l'Amérique. Le général de Gaulle fut donc le premier atlantiste. Je ne crois pas que cela ait mis en cause l'indépendance française qu'il ne cessa de symboliser jusqu'à la fin de la guerre, en dépit de l'intervention massive de l'Amérique.

Monsieur le ministre, nous vous serons toujours reconnaissants des efforts que vous ferez pour protéger la paix en maintenant

le dialogue avec l'Est aussi bien qu'avec l'Ouest et pour éviter que l'Europe, l'Afrique et les pays du tiers monde ne soient laminés dans l'affrontement des deux grands.

Nous vous demandons, dans ce dialogue, que la France fasse entendre sans faiblesse la voix de la fermeté chaque fois qu'elle sera en présence d'un manquement grave de ses partenaires aux lois fondamentales de la démocratie et de la liberté : le respect des droits de l'homme, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des nations, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le respect, enfin, des libertés et de la liberté tout court. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Dernier orateur inscrit dans ce débat, je voudrais aborder l'un des événements récents qui me paraît de nature à infléchir la politique mondiale et, par conséquent, les lignes directrices de notre politique étrangère : je veux parler de l'élection de l'homme qui sera dans peu de semaines le président des Etats-Unis, et dont le poids est déjà sensible sur le cours des choses. Même pour ceux qui avaient pressenti les résultats de l'élection du 4 novembre, ce n'est pas sans une profonde surprise qu'ils ont pris connaissance du véritable raz-de-marée qui a porté Ronald Reagan à la présidence, et ce doit être pour nous l'objet d'une première source de réflexion.

Chacun le sait, l'abstentionnisme est traditionnellement important aux Etats-Unis et, en principe, une majorité de démocrates constitue la base du corps électoral. Or, celui-ci, le même à peu de choses près, qui avait porté Jimmy Carter à la présidence il y a quatre ans, a témoigné il y a huit jours d'une véritable réaction de rejet à son encontre.

C'est dire combien les électeurs américains ont voulu condamner la politique de faiblesse des Etats-Unis qui a marqué la présidence de Jimmy Carter, combien ils ont ressenti la honte et l'humiliation de l'affaire des otages qui constitue, il est vrai, une intolérable voie de fait, et combien ils ont mal jugé la faiblesse de la réaction de l'Occident devant l'invasion de l'Afghanistan, voilà bientôt une année.

Mais que signifie pour nous autres, Européens, pour nous Français en particulier, la vigueur exceptionnelle de cette réaction ? Quels sont les infléchissements ou même les changements qui ne vont pas manquer de se produire dans la conduite de la politique extérieure américaine ? Parmi les interrogations qui se sont manifestées à ce sujet au cours des derniers jours, on peut notamment relever les suivantes — d'une manière encore sommaire, en raison de l'absence de déclaration d'ensemble du président élu.

Dans le domaine politique, d'abord, les Etats-Unis pourraient exiger de leurs alliés européens un alignement plus marqué sur leur position à l'égard des grands problèmes internationaux, notamment en ce qui concerne les relations avec l'Union soviétique et le Proche-Orient. La coopération politique des Neuf, les relations franco-allemandes, notamment, ne risquent-elles pas d'en être affectées ?

Dans le domaine militaire ensuite, les Etats-Unis souhaiteraient, dit-on, demander aux pays européens d'accroître leur effort d'armement dans le cadre national afin de contribuer, entre autres, à assurer l'équilibre des forces face à l'Union soviétique.

Le renforcement du « leadership » américain sur les pays membres de l'O. T. A. N. pourrait également être envisagé. La ratification des accords S. A. L. T. 2 pourrait être reportée, voire abandonnée ; de même, la négociation des accords S. A. L. T. 3 serait engagée dans des perspectives nouvelles, ce qui ne manquerait pas d'influer sur la fonction de la défense française, fondée sur la dissuasion.

Dans le domaine économique enfin, le nouveau président a déclaré vouloir restaurer la place du dollar, aux Etats-Unis comme à l'étranger. Ses intentions qui demeurent, il faut le dire, encore peu précisées, pourraient conduire à la mise en œuvre d'une réforme du système monétaire international à laquelle l'Europe et la France seraient bien entendu associées, en raison de leur poids économique et de leur participation au système monétaire européen.

Quel sera donc, dans cette conjoncture politique entièrement nouvelle, le poids de notre diplomatie ? Quelles orientations pensez-vous pouvoir lui donner ? C'est là, je le sais, monsieur le ministre, une question bien difficile mais, au moment où s'achève ce débat, elle me paraît fondamentale pour l'avenir de notre pays, comme pour celui de l'Europe tout entière. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le débat qui s'achève est particulièrement instructif pour le ministre des affaires étrangères et tout à fait encourageant pour le Gouvernement, et sans doute pour la France.

Il a en effet démontré l'existence d'un très large accord dans cet hémicycle sur les données internationales qui caractérisent la situation du monde et sur la politique qu'il y a lieu de mettre en œuvre.

Il est bon d'indiquer quels sont les éléments de cet accord.

J'observe d'abord que tout le monde souscrit à l'analyse de la gravité de la crise que nous traversons.

M. Jean-Pierre Cot reconnaît aujourd'hui que les propos du Président de la République, il y a un an, traduisaient une vue lucide des choses.

Il y a accord également sur le fait que cette situation offre à l'Europe une chance de jouer un rôle à la mesure de son génie et de ses capacités, mais que, par là même, elle lui en fait obligation et l'en rend responsable.

Il y a accord, ensuite, sur la nécessité de favoriser l'avènement d'un ordre international dans lequel tous les pays du tiers monde puissent trouver les possibilités de développement et les garanties de justice qu'ils sont en droit d'attendre.

Il y a accord, enfin, sur les grands principes qui doivent animer et guider la politique étrangère de la France.

A cet égard, M. Couve de Murville a fait une remarque qui m'a paru très juste : ces principes ont été forgés par le général de Gaulle. Ils ont été durement combattus de son vivant. Ils sont aujourd'hui acceptés et repris par l'immense majorité des Français.

M. Henri Ferretti. O signe des temps !

M. le ministre des affaires étrangères. M. Couve de Murville a souligné tout aussi justement que du fait même de cet accord sur l'essentiel, les critiques portent sur la mise en œuvre et le style de la politique étrangère.

M. Jean-Pierre Cot immédiatement après, M. Guidoni ensuite lui ont donné raison. C'est, en effet, sur ce terrain surtout qu'ils se sont situés pour critiquer la politique du Gouvernement.

M. Pierre Guidoni. Mais la forme, c'est le fond.

M. le ministre des affaires étrangères. Ils l'ont jugée hésitante, incertaine. C'est leur droit. Qu'ils me permettent cependant de leur avouer qu'à travers leurs propos, je n'ai pas perçu que l'opposition ait une politique, même hésitante. Je n'en ai trouvée la trace ni dans leurs discours, ni, du moins je le présume, dans le tableau haut en couleurs qu'en a dressé M. Gremetz. Car, après tout, en entendant à la fois communistes et socialistes, je me demandais — chacun se demandait — quelle serait la politique étrangère soutenue par les uns et par les autres et s'il était vraiment raisonnable de penser que leur gouvernement aurait la démarche ferme et assurée qu'on reproche au Gouvernement de ne pas avoir.

M. Xavier Hamelin. Sûrement pas !

M. le ministre des affaires étrangères. J'ajoute qu'en écoutant M. Guidoni je n'ai guère été rassuré. Je l'ai, en effet, entendu développer une idée originale. Selon lui, m'a-t-il semblé, ni l'Afghanistan, ni le Moyen-Orient, ni la crise de la détente en Europe ne constituaient les menaces les plus graves, mais plus déterminants étaient les événements d'Amérique centrale et d'Amérique latine. Voilà, pour le moins, une interprétation singulière de la situation mondiale.

Bien sûr, en évoquant l'accord général qui existe ou m'a semblé exister sur un certain nombre de points fondamentaux, je n'incluais pas M. Gremetz et ses amis.

M. Maxime Gremetz. J'espérais bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Mais, monsieur Gremetz, j'ai l'intention de vous rendre la justice qui vous est due ! Vos propos ne cessent de me surprendre. Non pas, rassurez-vous, par leur nouveauté mais par leur extraordinaire éloignement de toute espèce de réalité.

M. Maxime Gremetz. Tiens !

M. le ministre des affaires étrangères. Je me bornerai à en prendre deux exemples.

Je vous ai bien souvent répété que la prétention du parti communiste à défendre les droits de l'homme manquait de crédibilité parce qu'elle manquait de cohérence.

M. Xavier Hamelin. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. le ministre des affaires étrangères. Oui, monsieur Gremetz, votre sensibilité à cet égard est extraordinairement sélective et votre intervention l'a confirmé.

Vous paraissiez affecté par la situation qui existe en Corée du Sud, au Chili, en Bolivie, en Afrique du Sud, en Turquie.

M. Marc Lauriol. Et en Afghanistan ?

M. le ministre des affaires étrangères. Pas un mot, en revanche, de l'Afghanistan, pas un mot du plus grand drame humain de notre temps, celui des réfugiés cambodgiens et vietnamiens, en oubliant les réfugiés cubains, pour n'être pas trop cruel !

M. Maxime Gremetz. Vous ne savez pas écouter !

M. Emmanuel Hamel. Mais nous savons entendre !

M. le ministre des affaires étrangères. Pas un mot pour demander, que dis-je, monsieur Gremetz, pour exiger du Gouvernement une attitude intransigeante sur les droits de l'homme à Madrid.

M. Marc Lauriol. Et à Moscou !

M. le ministre des affaires étrangères. Vous paraissiez, au contraire, considérer que cette question était un peu une diversion.

M. Henri Ferretti. Cela ne l'intéresse pas !

M. le ministre des affaires étrangères. Vous persistez enfin dans votre amnésie concernant Pol Pot que vous avez soutenu et même célébré à la grande fête de l'Humanité !

M. Xavier Hamelin. Eh ! oui.

M. le ministre des affaires étrangères. Jé vous ai entendu, avec une stupefaction, tout aussi grande, reprocher au Gouvernement de ne pas faire assez pour le tiers monde. Que n'adressez-vous cet appel...

M. Henri Ferretti. Aux pays socialistes !

M. le ministre des affaires étrangères. ... à vos amis politiques qui sont au pouvoir dans tous les États communistes du monde...

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. ... et dont l'aide additionnée aux pays démunis de la planète, atteint à peine le dixième de l'aide occidentale. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Maxime Gremetz. Et si vous parliez de la France ?

M. le ministre des affaires étrangères. J'en viens maintenant à l'un des plus importants sujets qui ont été abordés, celui des relations Est-Ouest, qui a été traité avec beaucoup de compétence par M. Caro, M. Jean-Pierre Cot, M. Guidoni, M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, M. Beaumont, M. Frédéric-Dupont, M. Valleix, M. Abel Thomas et M. Gantier. Je m'efforcerais de répondre rapidement aux questions qu'ils m'ont posées.

Presque tous ces orateurs ont parlé de la conférence de Madrid. Je leur confirme ce que j'ai répondu cet après-midi à une question que posait M. Cousté, à savoir que la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a toujours, pour la France, reposé sur un principe essentiel qui est l'équilibre entre ce qu'on appelle les trois corbeilles : la sécurité, les échanges économiques, les droits de l'homme et les échanges humains.

Notre proposition de conférence sur le désarmement en Europe, à laquelle les uns et les autres, y compris M. Jean-Pierre Cot, ont reconnu quelques mérites, sera présentée au titre de la première corbeille, mais nous proposerons aussi des initiatives au titre des autres. Il va de soi que nous ne laisserons pas traiter séparément les problèmes qui relèveraient par exemple de la sécurité sans qu'aient été examinés parallèlement ceux qui dépendent des autres aspects de cet ensemble que constitue l'acte final d'Helsinki. J'en donne acte ici à M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, à M. Valleix, à M. Abel Thomas. Que chacun sache que les positions de la France sur ce point sont claires et qu'elles seront défendues avec fermeté.

On a ensuite traité de la limitation des armements sous différents aspects et notamment par les accords S. A. L. T. 2 et S. A. L. T. 3. La question a été posée de savoir pourquoi la France avait annoncé avec clarté — et je le renouvelle ici — qu'elle ne participerait pas aux négociations pour S. A. L. T. 3.

Peut-on parler en l'espèce d'un superbe isolement ? Il va sans dire que, s'agissant des armements conventionnels, tel ne saurait être le cas puisqu'une proposition française existe à cet égard. Quant à la course aux armements nucléaires, dont il s'agit plus directement, il est tout à fait clair, me semble-t-il, que si on veut l'arrêter, il faut commencer par stopper ceux qui la mènent et qui possèdent une avance qualitative et quantitative aussi massive. Participer aux négociations américano-soviétiques, comme on nous y convie ici ou là, ne pourrait pour la France conduire, au pire, qu'à aliéner l'indépendance de sa défense et, au mieux, à accepter un rôle de figuration. Le désarmement, soyons-en certains, n'y gagnerait rien et la France risquerait d'y perdre beaucoup.

M. Jean-Marie Daillet et M. Abel Thomas. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Qu'Américains et Soviétiques mettent un terme à la course aux armements nucléaires et soyez sûr, monsieur Jean-Pierre Cot, que ce n'est pas la France qui la relancera.

Quant aux droits de l'homme, je veux ici renouveler ce que j'avais déclaré au cours du débat budgétaire de l'an dernier, à savoir que leur défense constitue l'une des préoccupations centrales de la politique que la France conduit dans le monde. Il va de soi qu'elle les défend de façon efficace, parfois discrète, toujours vigoureuse, en fonction de sa tradition, en fonction de ses idéaux. Et je ne sais pas qui pourrait penser que cette politique serait affectée par le changement de tel ou tel gouvernement, par l'évolution de la politique de tel ou tel État, fût-ce les États-Unis.

Je répondrai maintenant aux observations quelque peu différentes qu'ont formulées M. Beaumont et M. Frédéric-Dupont.

Monsieur Beaumont, j'ai suivi votre démonstration. Je n'en partage — et vous n'en serez pas surpris — ni les arguments, ni les conclusions. Je vous ferai simplement observer qu'elle contenait au moins deux contradictions.

Vous avez, dans votre intervention, fait beaucoup parler les Français. Vous vous êtes, à cet effet, appuyé sur un sondage, ce qui est sans doute une bonne façon de se forger une idée de ce qu'ils pensent. Mais vous n'avez cité qu'une partie de ce sondage. Or l'autre partie démontre qu'à la même majorité que celle à laquelle vous avez fait référence, les Français approuvent la politique conduite par le Gouvernement en ce qui concerne la conduite des relations entre l'Est et l'Ouest.

La seconde contradiction est contenue dans cette étrange suggestion : la France devrait faire entendre sa voix alors que selon vous elle ne le fait pas avec suffisamment de force et, en même temps, devrait se taire puisque vous suggérez qu'elle n'aille pas à Madrid pour y établir le bilan de la conduite des relations entre l'Est et l'Ouest.

Je vous ferai observer qu'aucun pays occidental n'a adopté une telle attitude. La vérité est que la politique de la France en cette matière est faite de beaucoup de fermeté, de beaucoup de maîtrise, d'une disponibilité au dialogue qu'appelle la situation tendue et difficile du monde. D'ailleurs l'opinion publique française comprend que ces dispositions complémentaires sont nécessaires et adaptées à une telle situation.

Monsieur Frédéric-Dupont, vous avez approuvé le fil général de mes propos, non sans d'ailleurs m'inquiéter un peu et je relirai mon discours. Vous avez dit : « De grâce, pas la France seule. » Dans mon discours, j'ai bien clairement souligné que si la France entendait conserver les moyens de sa défense, non seulement dans leur production, dans leur technique, mais aussi dans leur emploi, elle voulait en avoir la maîtrise la plus complète. Il va sans dire que dans la situation actuelle du monde, sa sécurité dépend aussi de ses alliances. Comme elle l'a fait savoir à plusieurs reprises — je l'ai moi-même répété cet après-midi — elle en respectera les obligations. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Le Moyen-Orient a été l'objet des préoccupations de M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, de M. Marcus, de M. Abel Thomas et de M. Stasi qui s'est plus particulièrement attaché au Liban.

Les observations de M. Marcus et M. Jean-Pierre Pierre-Bloch m'ont paru converger.

Il n'est pas exact, monsieur Marcus, que le Gouvernement français ait jamais défendu la thèse selon laquelle la crise pétrolière découlait du conflit israëlo-arabe. Comme chacun le sait, ce conflit est bien antérieur à celle-ci. De même, les positions de la France dans ce conflit sont bien antérieures à 1973 et n'ont pas sensiblement évolué depuis cette époque. J'appelle à nouveau votre attention sur le fait que les principes que la France défend au Moyen-Orient ne procèdent en rien

de préoccupations pétrolières. Ceux qui le prétendent calomnient l'action de la France. Je sais que ce n'est pas votre cas, mais je tenais à le dire.

Avec M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, vous avez évoqué, monsieur Marcus, le conflit irano-irakien en indiquant, m'a-t-il semblé, qu'il y avait quelques contradictions entre l'attitude que la France adopte dans le différend israëlo-arabe et son absence de position dans le conflit irano-irakien. Je voudrais vous détromper tous les deux. Dans les deux cas, comme je l'ai moi-même précisé, la France préconise l'arrêt des hostilités et la recherche d'un règlement global négocié qui doit comporter à la fois le retrait des forces à l'intérieur des frontières reconnues et la solution des différends qui sont à l'origine du conflit : le problème palestinien, d'un côté, le désaccord frontalier irano-irakien, de l'autre. Dans les deux cas, comme d'ailleurs dans bien d'autres, la France fait application des mêmes principes.

Monsieur Stasi, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que vous avez dit sur la gravité de la situation au Liban pour l'équilibre du Moyen-Orient et sur l'émotion qu'elle inspire à tous les Français.

La France fait-elle assez pour le Liban ? Voilà la question que vous posiez. Laissez-moi vous rappeler qu'elle est un des pays, peu nombreux, qui a envoyé des soldats au Liban, et elle a accru récemment son contingent. Elle a fait savoir, à bien des reprises, à bien des niveaux et par bien des canaux aux responsables libanais qu'elle était à leur disposition pour les aider dans la solution de leurs problèmes. Mais il est clair que la France ne peut pas se substituer aux Libanais. Il est certain — et vous l'avez souligné — que les interférences extra-libanaises sont multiples. Chacun les connaît mais chacun sait aussi qu'il y a un problème proprement libanais qui ne pourra pas être résolu sans que les Libanais eux-mêmes ne se rassemblent, ne définissent un consensus national au nom duquel on pourrait alors entreprendre certaines des démarches et tenter d'atteindre certains des objectifs que vous avez dessinés.

Autre grand sujet : l'Europe. M. Couve de Murville a souligné, à juste titre, le danger qu'il y aurait à laisser s'écouler le délai de deux ans, qui d'ailleurs a commencé à courir, avant de tenter de résoudre les contradictions qui existent sur le plan de la politique agricole entre les pays qui adhèrent au Marché commun, notamment depuis son élargissement, contradictions qui ont leurs conséquences sur les finances de la Communauté.

Je tiens à être très net et à rappeler que le compromis signé à la fin du mois de juin à Bruxelles prévoit, à la demande de la France, que la commission présentera des propositions avant la fin du mois de juin de l'année prochaine. Il va de soi, en fonction des habitudes des Etats membres de la Communauté, que vous connaissez mieux que moi, que les propositions de la commission seront précédées et accompagnées des consultations habituelles qui ont lieu entre les Etats, ces consultations ont d'ailleurs déjà débuté.

Je me garderai, monsieur le Premier ministre, de dire, surtout à vous, que les problèmes à résoudre sont faciles, ni de vous assurer qu'au mois de juin une solution toute prête sera sur la table. Si je le prétendais, je susciterais sans aucun doute votre scepticisme amusé. Je me contente d'affirmer que la politique agricole commune devra faire l'objet de certaines adaptations : tout le monde le sait. La France elle-même l'a publiquement réclamé. Mais ne laissons pas dire pour autant que ces adaptations pourraient conduire à remettre en cause les principes mêmes de la politique agricole commune telle qu'elle a été fondée voici quinze ans. Ces principes — l'unité de prix, la préférence communautaire, la solidarité financière — devront, quels que soient les aménagements et les adaptations, demeurer les trois principaux piliers de la politique agricole commune.

M. Ehrmann a également abordé avec beaucoup de pénétration la situation en Europe en analysant l'attitude de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de la France et en examinant les relations qui existent entre ces trois pays. Je souscris tout à fait à l'une de ses conclusions à savoir que l'Europe ne progressera que si le rôle de la France, si son dynamisme, si sa capacité d'initiative sont maintenus et affirmés. Il n'y aura pas de politique européenne sans une France stable et forte.

Tel est actuellement le cas et c'est sur cette base que les relations entre la France et l'Allemagne, auxquelles j'attache comme vous une importance centrale, se sont développées et s'approfondissent tous les jours. Dans un monde qui comporte bien des sujets de préoccupation, il y a là un motif de satisfaction et de réconfort.

M. Valleix, entre autres questions, m'a interrogé sur le Groupe européen indépendant de programme. Je lui rappelle que ce groupe est entièrement indépendant de l'Alliance atlantique,

qu'il a pour objectif de favoriser la coopération en matière de production d'armements entre les pays européens et qu'il a été fondé en 1976, donc à une date relativement récente. Plusieurs projets sont à l'étude, mais, comme vous le savez, leur maturation sera forcément longue.

Quant à la coopération entre les Européens et les Américains, dans le domaine des armements, on ne peut pas dire qu'elle ait sensiblement progressé. A vrai dire, elle devra, en toute hypothèse, reposer sur trois considérations : l'indépendance de la politique de défense de la France, la nécessité de préserver nos capacités industrielles et technologiques et aussi — j'allais dire surtout — l'égalité de traitement entre l'Europe et les Etats-Unis. Nous n'accepterons pas une coopération à sens unique, telle qu'elle nous a été proposée à plusieurs reprises dans le passé.

Le problème du tiers monde a été abordé de deux façons différentes par Mme d'Harcourt et par Mme Dienesch, mais toutes les deux l'ont fait en termes humanitaires et elle ont eu raison. Ce n'est pas la seule dimension de ce problème, mais c'est assurément une de ses dimensions centrales.

Il est certain que les travailleurs étrangers en France, et singulièrement les travailleurs algériens, doivent faire l'objet de tous nos soins. L'effort que nous devons entreprendre — et Mme d'Harcourt l'a souligné à juste titre — doit concerner à la fois l'enseignement de notre langue et de nos techniques, mais aussi l'approfondissement de leur culture et de leur langue, ne serait-ce d'ailleurs que pour rendre possible la politique de réintégration de ces travailleurs dans leur pays d'origine qui figure parmi les objectifs sur lesquels le Gouvernement algérien et le Gouvernement français se sont mis d'accord lors de mon séjour à Alger au début du mois de septembre dernier. Par ailleurs, une négociation s'engagera sur les conditions de l'enseignement dans les établissements publics français de la langue arabe aux enfants algériens.

Madame Dienesch, vous vous êtes intéressée, entre autres sujets, à l'aide alimentaire au tiers monde, vous interrogeant à la fois sur l'importance de l'effort accompli par la France et sur la qualité du contrôle qu'elle exerce quant à la répartition de cette aide.

La France, je l'ai déjà souligné cet après-midi, est l'un des pays développés qui aident le plus, de diverses façons, le tiers monde. Pour autant, je ne sous-estime pas l'aide qu'accordent certains autres pays, parmi lesquels figurent, et vous l'avez noté, de petits pays comme les Pays-Bas ou la Norvège, dont l'aide, en proportion de leur produit national, est très importante, de l'ordre de celle de la France.

Le contrôle de l'aide alimentaire, dans des situations dramatiques, comme celle que connaît encore le Cambodge ou qu'a vécue cet été l'Ouganda, s'effectue, le plus souvent, par l'intermédiaire des organisations internationales qui se chargent de la distribution. Mais il peut aussi être assuré par des organisations privées. Dans le cas de l'Ouganda, les crédits dégagés par la France ont ainsi été mis à la disposition d'organisations caritatives privées françaises. C'est pour moi l'occasion de rendre à nouveau l'hommage qui est dû à ces organisations : Médecins sans frontières, Hôpital du monde, Secours catholique, etc.

M. Emmanuel Hamel. Et Terre d'amitié !

M. le ministre des affaires étrangères. Effectivement, mais je n'ai pas voulu en dresser une liste exhaustive. Ils sont devenus des éléments tout à fait centraux de la politique humanitaire de la France à l'étranger.

Dans les autres cas, ce sont les pays eux-mêmes qui assurent la distribution de l'aide. Pour conclure sur ce point, j'appelle votre attention sur la nécessité de concilier le contrôle avec la sauvegarde de la souveraineté des Etats sur le territoire desquels se produisent les catastrophes qui nous conduisent à leur venir en aide. C'est une considération que le Gouvernement français n'oublie pas.

Un mot sur l'Afrique australe dont a parlé M. Mancel avec, m'a-t-il semblé, le sentiment que la France n'était pas suffisamment active. Concernant la Namibie, la France a été constamment active puisqu'elle fait partie des cinq pays qui, depuis trois ans, négocient avec l'Afrique du Sud et avec les mouvements nationalistes namibiens. Quant au projet d'une conférence qui se tiendra à Paris, la France, naturellement, l'accueillera, cela va sans dire. Doit-elle en prendre l'initiative ? C'est une autre affaire. Ne serait-ce que parce que l'ensemble du processus namibien est conduit sous l'autorité des Nations unies et que les mouvements namibiens de libération ont fait savoir qu'ils entendaient qu'il continue de se situer dans le cadre de l'organisation internationale. Nous devons tenir compte de cette donnée centrale dans l'évolution de ce problème.

Le problème de l'Afrique du Sud ne pourra être vraiment abordé que lorsque la question namibienne aura été résolue. C'est bien l'avis des dirigeants des pays africains que j'ai rencontrés. Les positions de la France sur la situation en Afrique du Sud et à l'égard de l'apartheid sont parfaitement claires.

Dès avant son accession à l'indépendance, la France a entretenu avec le Zimbabwe, par l'ouverture d'un poste consulaire, des relations qui se développent dans des conditions tout à fait satisfaisantes. Nous y avons désormais un ambassadeur. Des visites ont été échangées. Nous avons reçu à Paris le ministre de l'administration territoriale et des collectivités locales qui entend s'inspirer du système administratif local français pour l'organisation du Zimbabwe. Sur le plan économique nous avons accordé à ce pays une aide alimentaire. Nous l'avons admis dans la convention de Lomé et, aujourd'hui même, a commencé à Salisbury la négociation d'un protocole financier. Sur le plan culturel, nous avons accordé des bourses et un effort accru sera fait dans ce domaine en 1981.

M. Mesmin m'a interrogé sur le Cambodge. Ce que nous savons de la position du Vietnam et de la Chine ne permet pas de penser que des initiatives politiques auraient actuellement une chance de succès.

Pour ce qui est de l'aide, la France continue bien entendu d'accorder au Cambodge la sienne, qu'il s'agisse d'une aide donnée sur le terrain, sous les différentes formes que vous savez, ou de l'accueil en France des réfugiés cambodgiens. Quant à l'aide à la scolarisation et aux initiatives d'un autre type qui pourraient être prises, la meilleure solution serait sans doute de confier, pour des raisons politiques évidentes, à l'agence de coopération culturelle et technique — qui a précisément en charge avec la France les problèmes de la francophonie — le soin d'apporter sur ce plan l'assistance que, je le sais, le Cambodge souhaite recevoir.

S'agissant de l'Amérique latine, je répondrai à M. Bouvard, ou plutôt à M. Daillet et à M. Bouvard, car le premier a été plus que la voix du second, que j'estime, moi aussi, que la France doit voir grand sur cette région du monde. Il ne s'agit pas seulement d'une politique que peut conduire le Gouvernement, mais de l'intérêt que la France tout entière doit accorder à l'Amérique latine, et au-delà de la France, l'Europe. C'est d'ailleurs cela que les Latino-Américains attendent de nous.

Je ne voudrais pas terminer sans revenir à mes premiers propos, c'est-à-dire au budget. J'hésite à remercier M. Marette, rapporteur spécial de la commission des finances, de m'avoir donné un conseil dont je ne suis pas sûr que le ministre du budget le considèrera comme totalement probant, et qui consiste à utiliser Clausewitz pour obtenir davantage de crédits, mais la suggestion vaut la peine d'être méditée.

Je remercie M. Marette des appréciations bienveillantes qu'il a portées sur un certain nombre des aspects de la politique budgétaire de mon département. En ce qui concerne le remodelage de la carte diplomatique et consulaire, je partage ses préoccupations. Mais il est plus facile de conclure qu'il y a des postes à ouvrir que de savoir quels sont les postes qu'il faut fermer. De même, la carte scolaire de nos établissements à l'étranger justifierait qu'il soit procédé à certains redéploiements ; mais dans les pays et les villes où il serait concevable de fermer des établissements, les colonies françaises l'entendent tout autrement. Gageons que, pour les consulats et les ambassades, nous pourrions faire la même observation, ce qui ne signifie pas que certaines des suggestions émises par M. Marette ne doivent pas être retenues. Cette question d'ailleurs fait l'objet d'études ; des dossiers existent ; ce sont les décisions qui doivent maintenant intervenir.

Quant aux associations de la loi de 1901 — je serai heureux de vous en reparler, monsieur Marette — elles constituent l'un des instruments nécessaires à la souplesse de l'action de la direction des relations culturelles de mon ministère. Y en a-t-il trop, sont-elles mal contrôlées, sont-elles insuffisamment gérées ? Ce sont des questions qu'il appartient au rapporteur spécial de la commission des finances de poser et au ministre d'examiner avec soin. Il le fera.

M. Chandernagor, Mme Constans, M. Ferretti et d'autres orateurs ont traité des relations culturelles, et notamment de la diffusion et de la propagation de la langue française dans le monde. Il va de soi que la place de notre langue dans le monde n'est plus ce qu'elle était à la fin du XIX^e siècle. M. Ferretti a formulé à cet égard plusieurs observations qui ne doivent pas passer pour pessimistes mais pour l'appréciation lucide de la situation telle qu'elle est.

M. Emmanuel Hamel. Il est toujours lucide !

M. le ministre des affaires étrangères. Mais de grâce ne soyons pas à l'excès négatif et surtout n'oublions pas l'effort que fait la France qui, à ma connaissance, ne peut se comparer à celui d'aucun autre pays, quelle que soit sa taille.

Je rappelle qu'il y a à l'étranger 30 000 enseignants et experts français, que la France y compte cinq cents établissements scolaires...

M. Marc Lauriol. C'est vrai !

M. le ministre des affaires étrangères. ...qui reçoivent 180 000 enfants, que les Alliances françaises accueillent 240 000 adultes et les centres culturels et instituts français 140 000. Je défie quiconque de trouver un autre pays qui fasse un effort quantitativement aussi important.

J'ajoute que la France octroie chaque année 20 000 bourses à des étrangers et qu'elle accueille 100 000 étrangers dans ses établissements universitaires. C'est donc là un immense effort. Est-il suffisant ? Non, bien sûr. Doit-il être accru ? J'en ai tellement prêché la nécessité que la présence culturelle et linguistique de la France à l'étranger figurera, je l'ai dit, parmi les douze programmes d'action prioritaire du VIII^e Plan, ce qui ne lui garantit pas des crédits annuels d'un montant déterminé mais lui donne vocation à les obtenir.

La situation n'est donc pas ce qu'on veut bien dire. Nul, en tout cas, ne peut nier que le Gouvernement, comme ses prédécesseurs, déploie dans ce domaine un effort exemplaire.

Cet effort doit naturellement concerner, au-delà de la France, tous les autres pays francophones du monde car c'est une politique en association qu'il faut conduire. Je lui accorde d'ailleurs une très grande priorité. M. Xavier Deniau a fait allusion à ce sujet à la circulaire que j'avais envoyée à nos postes. Je tiens ici à renouveler l'importance que je lui attache.

Le diagnostic, bien sûr, s'appuie sur le développement de l'anglais à travers le monde. A cet égard je souscris, comme chacun d'entre vous, m'a-t-il semblé, aux propos de Mme Constans relatifs aux agressions de l'anglais en France même, tout en constatant que ce problème n'est pas du ressort du ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Marie Caro. C'est vrai !

M. le ministre des affaires étrangères. Rejoignant la conclusion de M. Ferretti, je dirai qu'il ne me paraît pas très constructif, ni très juste, de poser le problème de la défense de la langue française sous la forme d'un combat singulier avec l'anglais.

M. Henri Ferretti. Il est perdu d'avance !

M. le ministre des affaires étrangères. Avec M. Ferretti, je crois que nous devons défendre le plurilinguisme contre le monolingue dominant de l'anglais. Dans le monde plurilingue de demain, où le chinois sera une très grande langue, tout comme le hindi, nous devons faire ensemble que le français soit, lui aussi, une des très grandes langues de communication internationale. Nous n'y parviendrons, n'en doutons pas, que si l'effort consenti est multiplié dans l'avenir, que si cela devient une des grandes obligations que notre politique étrangère se fixe à elle-même.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Je ne relèverai qu'un seul point de l'intervention de M. Delchède, que j'ai écoutée avec attention : il serait, selon lui, quelque peu abusif de considérer que les crédits affectés à la couverture sociale de nos agents à l'étranger constituent une possibilité supplémentaire d'action.

Je suis en désaccord sur ce point avec lui. Il me semble, en effet, qu'une couverture sociale convenable des Français qui vivent et travaillent à l'étranger constitue pour eux une motivation supplémentaire, une sécurité, une garantie qui ne peut qu'accroître leur efficacité dans un travail qui est souvent difficile et qui comporte des risques.

M. Robert-Félix Fabre et M. Julien ont abordé l'un et l'autre, parmi d'autres considérations, le problème des Français à l'étranger.

M. Fabre a posé un problème fiscal, dont j'ai pris bonne note. A l'évidence, il ne relève pas de mon ministère mais de celui du budget. Il reste que les problèmes fiscaux sont essentiels. A la suite de diverses interventions de mon ministère auprès du ministre du budget, la situation fiscale des Français à l'étranger s'est considérablement améliorée au cours des dernières années.

A. M. Julien, je réponds que le rapport Alduy est à la disposition de tous ceux qui souhaitent le consulter et que s'il n'a pu le faire, c'est à la suite d'une erreur. Je le lui ferai bien volontiers communiquer.

Quant à l'indemnisation des Français victimes à l'étranger de dommages causés à leurs biens ou à leur personne, un groupe de travail étudie la question. Il associe les fonctionnaires de mon ministère, les sénateurs représentant les Français de l'étranger et des délégués du conseil supérieur des Français de l'étranger. Son objectif est la mise au point d'un système d'assurance, avec une certaine intervention de l'Etat. Les études progressent de façon satisfaisante. J'espère qu'elles permettront au Gouvernement de combler une lacune qui est, effectivement, ressentie par les colonies françaises à l'étranger.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, mes réponses ont peut-être été un peu longues, mais je tenais à répondre, autant que faire se pouvait, à chacun des intervenants. Que ceux à qui je n'ai pas, ou pas complètement répondu, veuillent bien m'excuser. L'abondance des questions et des observations marque l'intérêt que l'Assemblée nationale porte à la politique étrangère de notre pays, c'est-à-dire à son rayonnement dans le monde.

La plupart des interventions, et cela m'a particulièrement frappé, ont mis l'accent non pas sur les intérêts matériels, mais sur les valeurs morales et culturelles dont la France se réclame. C'est là une indication fort réconfortante.

J'ai noté l'unanimité qui s'est faite pour accorder la priorité à notre présence culturelle et à notre expansion linguistique dans le monde. Cette action constitue pour moi aussi une priorité, et je serai heureux de poursuivre avec l'Assemblée, à travers ses commissions, le dialogue que nous avons engagé ce soir. Je me réjouis que l'Assemblée envisage de créer une commission sur l'usage de la langue française.

Je reprendrai, en conclusion, ce que M. Couve de Murville a déclaré en commençant, et ce par quoi j'ai moi-même commencé : il existe, en définitive, un très large accord sur les principes essentiels de notre action à l'extérieur. Ce débat offre l'image d'une France profondément attachée à la défense du droit et de la justice, une France qui entend soutenir à travers le monde les causes humaines, une France déterminée à sauvegarder son indépendance et à faire entendre sa voix, au service de ses intérêts, bien sûr, mais aussi au service de l'Europe et, par-delà, au service de la paix, de la liberté et des droits de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangères ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : 194 526 931 francs ;
- « Titre IV : 214 815 000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 132 152 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 62 millions de francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 14 520 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 7 400 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, a présenté un amendement n° 127, ainsi rédigé :

- « Réduire les crédits de 2 500 000 francs. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, en présentant cet après-midi l'avis de la commission des affaires étrangères sur votre projet de budget, j'avais réservé les ques-

tions de radiodiffusion puisque la commission des affaires étrangères a adopté, sur ce point, un amendement que je vais soutenir.

Je veux rappeler d'abord que, à la même époque, l'an dernier, je présentais également, au nom de la commission des affaires étrangères, un amendement qui tendait à réduire les crédits sur le même chapitre. J'avais donné lecture d'une longue litanie de déplorations que les rapporteurs pour avis, successifs de la commission des affaires étrangères avaient formulées sur les émissions de radio diffusées vers l'étranger.

Chacun d'entre eux, année après année, se désolait de voir que nous émettions mais que nous n'étions pas entendus. Toutes nos missions, ou presque, déploraient à leur tour, que les émissions françaises ne soient pas entendues dans le pays qu'elles venaient de visiter.

Nous vous demandions, monsieur le ministre, de faire procéder à une enquête analogue à l'enquête « Rose des vents » qui avait été réalisée en 1964 et qui avait permis à nos différents postes de donner des indications à la fois sur l'audibilité de nos émissions et sur leur audience, les deux paramètres qui permettent d'apprécier l'efficacité de notre action dans ce domaine. Vous vous étiez engagé à le faire. La commission avait donc retiré son amendement. Vous avez tenu votre engagement, et vous avez fait effectuer une enquête par nos postes à l'étranger sur les points que je viens d'indiquer.

Les résultats de cette enquête nous ont été communiqués. Ils sont intéressants. Je les ai fait figurer dans mon rapport écrit. Ils sont frappants par leur diversité et par leur contraste. On constate, par exemple, que dans certaines régions du monde, les émissions de Radio France internationale ne sont pas entendues du tout. L'audience est moyenne en Europe de l'Est, nulle en Afrique du Nord, mauvaise en Afrique orientale, médiocre en Afrique australe et océanique, nulle en Amérique, bonne, très bonne, très importante en Afrique de l'Ouest.

Il résulte de ces constatations que nous obtenons surtout des résultats en Afrique de l'Ouest et que, par ailleurs, des économies sont peut-être possibles.

Nous avons estimé, suivant en cela la doctrine de la commission des affaires étrangères — et d'ailleurs également la commission des finances qui l'a rappelé encore cette année — qu'il était inutile de bien parler si l'on n'était pas bien entendu et qu'il était nécessaire de répartir les crédits supplémentaires que vous nous proposiez entre des améliorations au niveau des émissions en France et d'autres, indispensables, en ce qui concerne l'audition, c'est-à-dire la construction de réémetteurs qui permettraient à nos émissions en ondes courtes d'être diffusées de façon efficace dans certaines régions du monde.

L'amendement que je présente au nom de la commission est donc le suivant : « A l'état B, réduire les crédits de 2 500 000 francs », c'est-à-dire à peu près la moitié de l'augmentation qui était prévue au chapitre 42-03.

La majoration de 5 300 000 francs du chapitre 42-03 consacré à la contribution du ministère des affaires étrangères au financement des émissions en direct vers l'étranger ne répond pas à la préoccupation prioritaire de la commission des affaires étrangères, qui est d'assurer l'amélioration des conditions d'écoute de nos émissions — encore très insuffisante — plutôt que d'accroître le volume d'émissions mal entendues. Pour cette raison, la commission estime qu'il n'y a pas lieu de maintenir le montant global des crédits du chapitre 42-03.

Avec l'économie ainsi réalisée, le Gouvernement pourrait proposer utilement au Parlement — nous n'avons pas le droit de faire nous-mêmes des propositions de transfert, monsieur le ministre — de lancer la réalisation du nouvel émetteur prévu à Kourou, qui donnerait à nos émissions le support technique dont elles ont besoin pour l'ensemble des territoires d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud.

Nous relayons là une préoccupation, et même un projet, qui ont été énoncés par le Premier ministre au déjeuner de l'union des Français à l'étranger, le 23 juin dernier où il indiquait qu'il faudrait mettre en service l'émetteur de Kourou, en Guyane, et par le Président de la République lui-même, qui déclarait le 28 juin devant le conseil supérieur des Français à l'étranger : « Enfin, la portée de nos émissions de radio sera sensiblement renforcée dès l'an prochain en direction de l'Afrique avec l'entrée en service de l'émetteur gabonais de Moyabi » — vos crédits n'interviennent pas dans cette opération — « puis, dans une prochaine étape, en direction de l'Amérique avec l'installation d'un émetteur à Kourou. » C'est cette étape que nous voudrions voir lancée dès l'année prochaine.

Je ferai deux observations conjointes à cet amendement.

En premier lieu, nous avons maintenu une augmentation de 2,8 millions de francs des crédits du chapitre 42-03 au titre des émissions de Radio France internationale à Paris. Nous sou-

haitiens que, dans le contrat que vous passerez avec la radio-télévision française, il soit bien indiqué que cet argent n'est pas destiné à rattraper une insuffisance de la dotation de l'an dernier ou à financer quelque dépense administrative, mais à accroître d'une heure par jour nos émissions vers l'Afrique de l'Ouest où elles sont à la fois bonnes, écoutées et entendues, non seulement d'après l'enquête que vous avez effectuée, mais d'après tous les rapports qui nous ont été faits à la fois par les missions qui se sont rendues dans cette région et par nos amis africains eux-mêmes.

En second lieu, nous souhaitons que la réalisation de l'émetteur de Kourou, que nous espérons voir lancée l'année prochaine grâce aux crédits que notre amendement permettrait de dégager, fera par la suite l'objet de dotations importantes. Nous aimerions, monsieur le ministre, obtenir une assurance de votre part sur ce point.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ?

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. La commission des finances a émis un avis favorable, à l'unanimité, à l'amendement qui vient d'être soutenu par M. Deniau.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des affaires étrangères. Le Gouvernement partage les préoccupations de M. Deniau et il est prêt à consacrer 2,5 millions de francs au lancement d'études pour la réalisation de l'émetteur de Kourou, qui sera destiné à faire entendre la voix de la France en Amérique latine.

C'est pourquoi j'accepte la réduction de 2,5 millions de francs proposée par la commission des affaires étrangères sur les crédits du chapitre 42-03, sous la réserve, essentielle, que ce crédit soit rétabli au chapitre 68-81, qui est destiné à accueillir les subventions versées par le ministère pour la réalisation d'opérations immobilières. En l'espèce, cette somme sera versée à Télédiffusion de France pour procéder aux études du réémetteur de Kourou. Le Gouvernement a déposé dans ce sens un amendement que je demanderai donc à l'Assemblée nationale d'adopter après qu'elle aura voté celui de M. Deniau.

Pour ce qui est du reste, M. Deniau a rappelé les indications données par le Premier ministre. Il va de soi que les études qui ont été réalisées ou le seront ne constituent qu'une très faible partie d'un investissement qui est très lourd.

Je ne peux engager le Gouvernement, qui aura à délibérer de cette question. Les crédits devront d'ailleurs probablement s'étendre sur un ou deux exercices budgétaires. Je répéterai à M. Deniau ce que j'ai dit publiquement : j'estime nécessaire pour la présence radiophonique de la France dans le monde que nous puissions couvrir l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est, qui sont les deux régions où le français est attendu et doit donc être entendu. L'Assemblée peut être certaine que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que ces études soient réalisées et obtiennent le financement nécessaire. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 127. (L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV, modifié par l'amendement n° 127. (Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V. (Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V. (Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Sur le titre VI, le Gouvernement a présenté un amendement n° 193 ainsi rédigé :

« Majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement de 2 500 000 francs. »

Cet amendement a déjà été soutenu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de cette proposition. Mais elle y aurait certainement été favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 193. (L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI, modifiées par l'amendement n° 193. (Les autorisations de programme du titre VI, ainsi modifiées, sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI, modifiés par l'amendement n° 193. (Les crédits de paiement du titre VI, ainsi modifiés, sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi de finances rectificative pour 1980.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2053, distribué et renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 4 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Philippe Séguin un rapport fait au nom de la commission ad hoc chargée d'examiner la demande de suspension des poursuites engagées contre huit membres de l'Assemblée (n° 1991).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2054 et distribué.

J'ai reçu de M. Philippe Séguin un rapport fait au nom de la commission ad hoc chargée d'examiner la demande de suspension de poursuites engagées contre un membre de l'Assemblée (n° 1994).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2055 et distribué.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Ferdinand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie :

Annexe n° 23 (Industrie). — M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial ; avis n° 1981, tome XII, de M. Julien Schvartz, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 24 (Petite et moyenne industrie). — M. Alain Devaquet, rapporteur spécial ; avis n° 1981, tome XIII, de M. Xavier Hamelin, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 13 novembre 1980, à une heure quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Erratum

au compte rendu intégral de la 2^e séance du 5 novembre 1980.
(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale,
du 6 novembre 1980.)

Page 3591, deuxième colonne :

Rétablir ainsi la première phrase du huitième alinéa :

« A cette somme, s'ajoute par ailleurs une dotation de 1 800 000 francs qui est destinée à la rémunération des stagiaires. Quant à la rémunération des avocats commis d'office, sur laquelle m'ont interrogé M. Massor et M. Sprauer, je puis vous assurer que nous y pensons. »

Nomination de rapporteurs.**COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES**

M. Jean-Yves Le Drian a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, visant à modifier certaines dispositions du code de la nationalité française, du code du service national et du code électoral (n° 1769), en remplacement de M. Georges Klein.

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

M. Claude Marlin a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, portant extension aux départements d'outre-mer des dispositions du décret du 30 juillet 1935 relatives à la protection des appellations d'origine et de la loi du 17 décembre 1941 fixant les modalités de circulation d'eaux-de-vie réglementées (n° 2016).

Mises au point au sujet de votes.

A la suite du scrutin (n° 511) sur le titre V de l'état C annexé à l'article 14 du projet de loi de finances pour 1981 (Budget de la culture et de la communication. — Investissements exécutés par l'Etat) (Journal officiel, Débats A. N., du 5 novembre 1980, page 3523), M. Bégault, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin (n° 516) sur le titre III de l'état B annexé à l'article 13 du projet de loi de finances pour 1981 (Budget de la jeunesse et des sports. — Moyens des services.) (Journal officiel, Débats A. N., du 8 novembre 1980, page 3741), MM. Fillioud, Gaillard et Alain Vivien, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des deux séances du mercredi 12 novembre 1980.

1^{re} séance : page 3757 ; 2^e séance : page 3783.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	Téléphone	Renseignements : 575-62-31
	Assemblée nationale :			} Administration : 578-61-39	
03	Débats	72	282		
07	Documents	260	558		
	Sénat :			TELEX	201176 F DIRJO - PARIS
05	Débats	56	162		
09	Documents	260	540		

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)